

RAPPORT DE JURY - session 2016

Concours de recrutement des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux



**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE –
INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX (IA – IPR)**

Rapport établi par M. François LOUVEAUX, président du jury, Mme Isabelle MOUTOUSSAMY, vice-présidente du jury et le bureau DGRH E1-3 pour la partie statistique (source : OCEAN concours).

Session 2016

SOMMAIRE

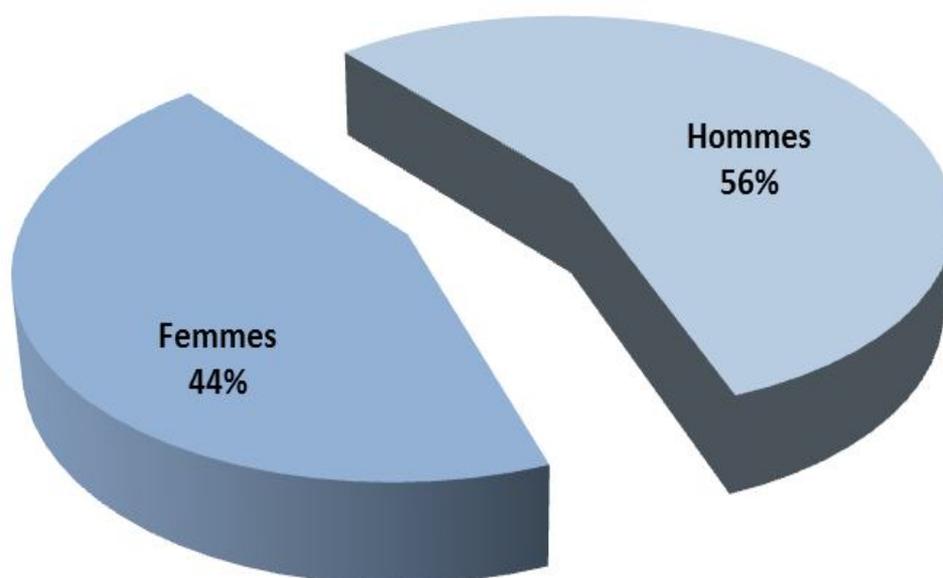
La réglementation du concours	3
Le jury du concours	3
Les données générales de la session 2016.....	5
Introduction.....	7
L'admissibilité, le dossier de RAEP : donner envie d'entendre un candidat.	7
L'admission, le dialogue avec le jury : convaincre de la solidité du projet et du potentiel.....	11
Conclusion.....	14
Les statistiques relatives aux candidats.....	16
1- Les spécialités d'inscription.....	16
2- Les données comparatives avec les sessions précédentes	17
3- Le profil des candidats.....	18
3.1 La répartition femmes-hommes	18
3.2 L'âge	19
3.3 Le niveau de diplôme	21
3.4 Le nombre de participation(s).....	21
3.5 Le corps d'origine	23
3.6 Les disciplines d'origine.....	26
3.7 Les faisant-fonction d'IA-IPR	27
4- Les académies, vice-rectorats ou service de l'éducation nationale d'origine des candidats.....	29
5- Les notes.....	34
Annexe : liste nominative des membres du jury.....	35

La réglementation du concours

- Décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.
- Arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Arrêté du 21 juillet 2015 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Arrêté du 6 août 2015 portant nomination du président et du vice-président du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de la session 2016.
- Arrêté du 25 janvier 2016 portant composition du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Arrêté du 26 janvier 2016 fixant le nombre de postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de la session 2016.

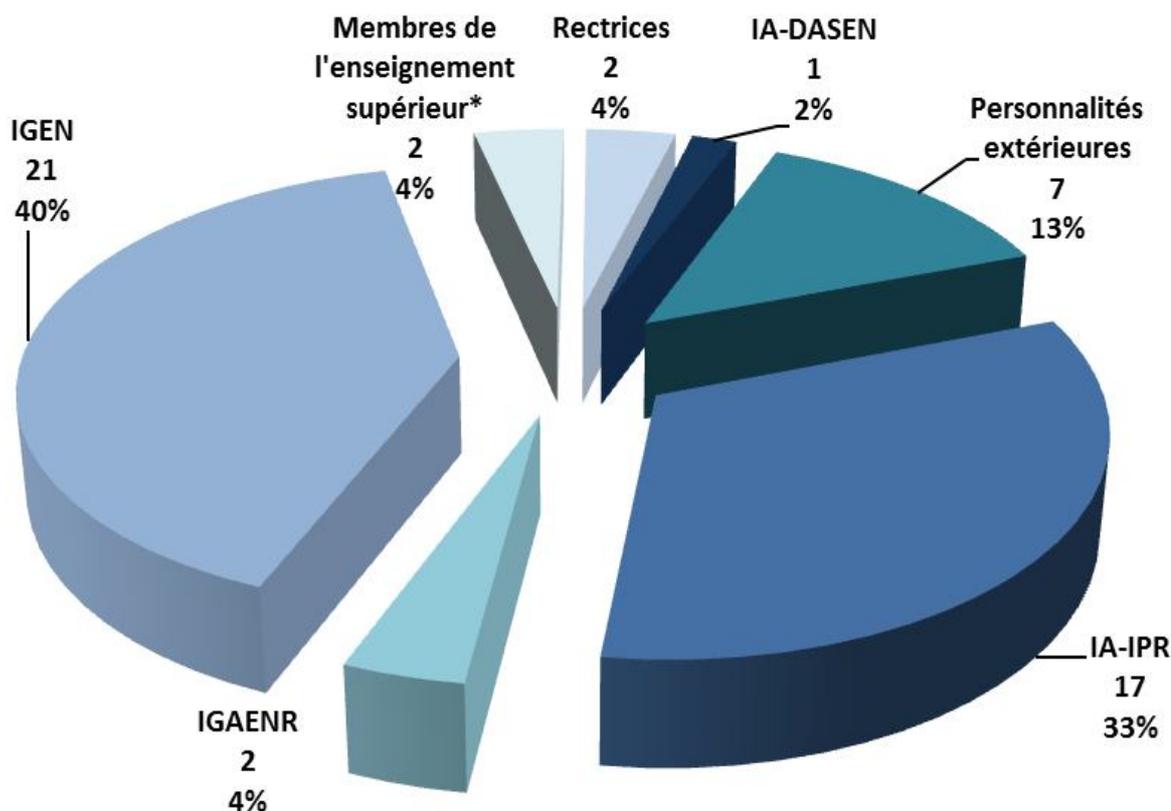
Le jury du concours

Pour la session 2016, le jury du concours de recrutement des IA-IPR est composé de 52 membres dont 23 femmes (cf. liste nominative en annexe).



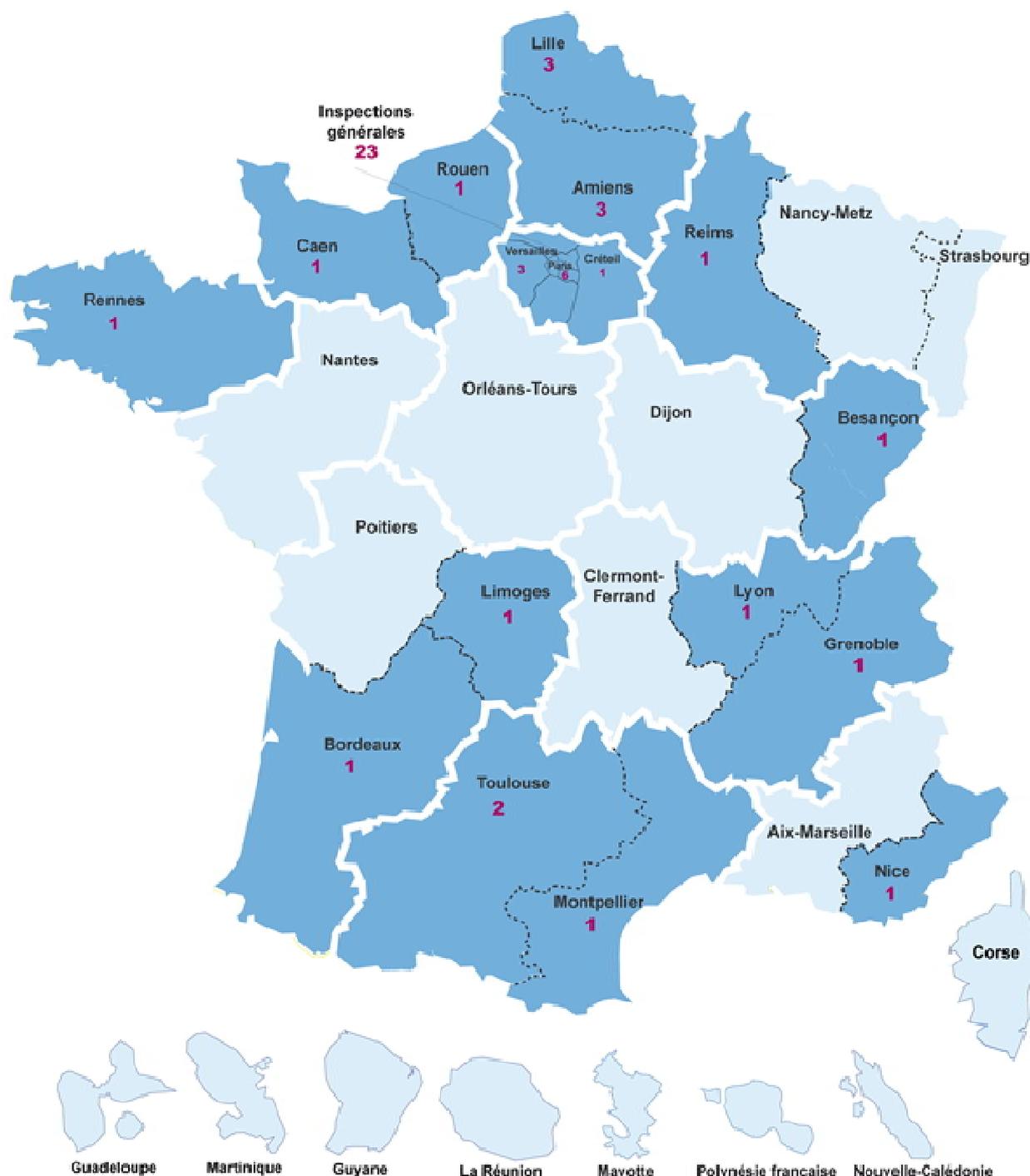
Composé essentiellement d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale, le jury compte également des personnels d'encadrement des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), des personnalités extérieures choisies en raison de leur connaissance du système éducatif et intervenant lors de la phase d'interrogation orale des candidats (une inspectrice de l'enseignement agricole, une directrice inter-régionale de la Caisse des dépôts, un directeur de service de la formation continue en université, un directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, un magistrat de tribunal administratif, une directrice de réseau social professionnel pour l'orientation et un magistrat à la Cour des comptes).

Des IA-IPR, spécialistes de la discipline concernée, participent à la phase d'étude des dossiers de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP).



* Maîtres de conférences, professeurs des universités.

Académie d'origine des membres du jury (carte corrigée le 12/10/2016)



Les données générales de la session 2016

270 candidats ont été autorisés à participer à l'épreuve d'admissibilité (examen de leur dossier de RAEP).

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, cinq candidats se sont désistés et une candidature a été rejetée, après vérification de sa recevabilité.

A l'issue de l'épreuve d'admission, un poste en espagnol et un poste en lettres n'ont pas été pourvus. Conformément à la réglementation du concours¹ et après décision du jury, ces deux capacités de recrutement ont été transférées sur deux autres spécialités : philosophie et allemand (les statistiques présentées dans ce rapport tiennent compte de ce transfert).

Postes	Candidats							
	Inscrits provisoires *	Inscrits définitifs (nombre de dossiers de RAEP reçus)	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis Liste principale	Inscrits Liste complémentaire	Taux de réussite **	Taux de rendement ***
80	385	270	138	132	80	0	29,6%	100%

* L'écart entre les inscrits provisoires et les inscrits définitifs correspond au nombre de dossiers de RAEP non renvoyés par les candidats inscrits.

**Taux de réussite = nombres d'admis/nombre d'inscrits définitifs

***Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

Depuis 2012, le taux de réussite est globalement en progression. En 2016, il est de 29,6% (28,7% en 2015).

¹ Dernier alinéa de l'article 23 du décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des IA-IPR et des IEN.

Introduction

Les très riches statistiques produites par les services de la direction générale des ressources humaines (DGRH) qui organise ce concours disent l'essentiel et permettent de comparer la session 2016 aux sessions précédentes. On y lit une réelle stabilité dans les effectifs, les taux de pression inégaux selon les disciplines ou spécialités (mais les candidats reçus dans des sections à faibles effectifs sont très bons), dans les taux de réussite, l'égalité femmes-hommes, la réussite particulière des faisant fonction, la trop timide présence de docteurs et de professionnels du supérieur (souvent pas assez au fait ou mal préparés aux sujets qui concernent l'école), dans les résultats remarquables de certaines académies où la préparation au concours est particulièrement bien installée.

Cette stabilité doit d'abord à l'organisation du concours, au travail du bureau DGRH E1-3, à la mobilisation des services du SIEC, dans un contexte particulièrement tendu cette année : tous jouent un rôle majeur. Il nous est aussi particulièrement agréable de remercier les membres du jury. Ils conjuguent harmonieusement compétences, exigence, attention et réelle bienveillance, avec un grand souci du service public d'éducation, y compris chez celles et ceux qui n'y appartiennent pas – la collégialité entre les membres des commissions d'oral, voulues diverses, est une réalité très encourageante et riche, une garantie.

La qualité du recrutement dépend bien sûr avant tout des candidates et des candidats. Se présenter, après plusieurs années d'exercice réussi d'un métier (de métiers) n'est pas aisé. Il faut accepter de se soumettre à des évaluations exigeantes, en particulier une épreuve orale forcément déstabilisante, puisqu'il faut y parler de soi, ce à quoi les professeurs, par leur formation, ne sont guère enclins. Tout cela suppose une préparation solide, des échanges avec d'autres cadres et enseignants. Le spectre est très large, part de la discipline sous les angles scientifiques, pédagogiques et didactiques, pour s'élargir à l'interdisciplinaire et au transdisciplinaire, au système éducatif dans toutes ses dimensions, à toutes les échelles de la classe, au national et aux éclairages internationaux, dans la diversité croissante de ses acteurs. L'importance donnée en France aux questions de l'Ecole impose la qualité, fait l'importance et la difficulté du métier. Mais se présenter au concours suppose aussi, au-delà de la maturation d'un projet personnel, une juste prise en compte des implications du choix du métier, tout particulièrement la mobilité géographique : se présenter au concours engage au-delà de sa seule personne, ce n'est pas le plus facile à concevoir, à accepter. Cette année, des candidats admis ont renoncé au bénéfice du concours après leur affectation : c'est sans doute un fait conjoncturel, mais cela ternit la bonne impression dégagée par cette session et incite peut-être, mais ce n'est pas le rôle du jury, à réfléchir à certains éléments du processus de recrutement.

Un rapport n'a pour seul objectif que d'aider les candidats, ceux qui ont échoué, ceux qui se présentent pour la première fois, à mettre le maximum de chances de leur côté. La stabilité du concours, c'est aussi celle des exigences du jury. La lecture des rapports des années précédentes est donc toujours utile, car un seul rapport ne peut tout aborder : celui de 2013 évoquait les épreuves, celui de 2014 les attentes du jury, celui de 2015 le ressenti des uns et des autres, celui-ci revient sur chacune des épreuves.

L'admissibilité, le dossier de RAEP : donner envie d'entendre un candidat

L'épreuve d'admissibilité du concours de recrutement des IA-IPR consiste en l'examen par le jury du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Elle est notée de 0 à 20 et dotée d'un coefficient 2.

Un guide d'aide pour la réalisation du dossier RAEP se trouve à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid5349/concours-des-personnels-d-encadrement.html>

Toutes les informations concernant le concours peuvent être consultées à la même adresse.

L'examen du dossier réalisé doit donner envie au jury d'entendre le candidat. En particulier, le dossier doit être personnel et sincère. Le candidat doit mettre en cohérence son expérience professionnelle avec le poste visé. Il ne s'agit donc pas d'un catalogue d'expériences sans projection avec le métier d'IA-IPR même si celles-ci sont enrichissantes pour le candidat.

1- Appréciations générales

La majorité des candidats présente un niveau honorable et des profils intéressants faisant preuve d'une expérience riche et de parcours diversifiés. Les candidats non admissibles n'ont en général pas démérité et sont invités à conforter leur dossier pour proposer à nouveau leur candidature.

Les dossiers comportent moins de fautes d'orthographe ou de langue cette année mais des problèmes d'organisation ou de présentation sont encore détectés. Les documents en annexe sont souvent trop longs et leur pertinence n'est que trop peu justifiée.

2- Sur les candidatures retenues

Les candidats admissibles présentent des dossiers aboutis, organisés et soignés.

Les candidatures retenues correspondent globalement au profil des fonctions et missions. Les candidats font montre d'une expertise dans leurs domaines respectifs et d'une volonté de poursuivre leur engagement au service de l'institution à un autre niveau, de façon différente, dans un autre métier.

Les candidats admissibles témoignent à la fois d'un parcours riche et diversifié et les rapports d'activités sont rédigés de telle sorte que les candidats donnent du sens à l'expérience acquise pour mettre en valeur les compétences attendues dans les fonctions IA-IPR, et montrer qu'ils disposent de points d'appui solides pour l'exercice du métier visé. Ils possèdent une connaissance solide du système et de ses évolutions, au travers de la maîtrise didactique de la discipline et des réformes en cours. Leur motivation est mûrie à partir d'expériences dans le domaine de la formation et de l'évaluation.

Les dossiers retenus rendent compte de parcours marqués par une formation disciplinaire solide et, le plus souvent, par un engagement dans des missions de formation, tutorat ou conseil pédagogique, animation de formations du plan académique de formation, vacations à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), etc. On trouve également mention de travaux en lien avec les IA-IPR : certains candidats sont chargés de mission d'inspection ou faisant fonction souvent depuis quelques mois seulement. L'exercice de ce type de responsabilités donne une expérience précieuse, même si elle partielle, des missions de l'IA-IPR. Si le fait d'être chargé de mission d'inspection peut présenter un atout pour un candidat, cela suppose que ce dernier soit à même d'analyser les tenants et aboutissants de cette charge dans la perspective du concours.

Cette année encore, le jury a apprécié quelques très beaux parcours, caractérisés par le fait que les candidats ont exercé différentes missions, occupé différents postes. Les dossiers sont présentés avec intelligence et témoignent d'une bonne anticipation des missions et d'une projection lucide dans les fonctions, voire d'un recul tout à fait intéressant. Les meilleurs dossiers font état d'une connaissance à la fois du secondaire et du supérieur, ainsi que d'une réelle démarche analytique.

3- Sur les candidatures non retenues

Certains dossiers révèlent des candidatures qui paraissent prématurées et montrent que les candidats, pédagogues rigoureux, voire experts dans leur(s) discipline(s) ou dans leur domaine d'activité, n'ont pas pris pleinement la mesure de ce que recouvre la fonction d'IA-IPR.

D'autres dossiers manifestent une réelle méconnaissance des missions et du rôle des IA-IPR et de leur environnement professionnel.

Les dossiers des candidats non admissibles manifestent soit une expérience trop limitée dans le temps pour mettre en évidence une maîtrise suffisante de toutes les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'IA-IPR, soit une réflexion insuffisante sur les attendus de ce métier.

Certains candidats présentent des profils atypiques qu'ils n'ont pas su exploiter pour montrer le lien avec la fonction visée, et d'autres remettent des dossiers ne permettant pas d'envisager le potentiel à passer l'entretien avec réussite, ou encore ont donné l'impression d'une préparation insuffisante voire superficielle.

La rédaction de ces dossiers reste inégale : si le rapport d'activités met souvent en valeur de réelles compétences, la présentation et le choix des documents sont parfois peu judicieux. Par exemple, les documents fournis n'entrent pas dans le cadre d'une réflexion sur les futures missions. Des travaux très anciens, peu pertinents ou trop volumineux et inexploitablement desservent également les candidats.

Le jury observe que le choix des documents présentés est rarement argumenté et que leur présentation est insuffisante tant sur le fond que sur la forme. Certains dossiers sont incomplets, en particulier il manque des pièces qui permettent d'apprécier la réalité de l'activité professionnelle.

Les rapports d'activités sont descriptifs sans mise en perspective avec les compétences attendues ni analyse réflexive sur le parcours accompli : les candidats ne parviennent pas à se projeter dans la fonction qu'ils souhaitent occuper.

Le jury remarque des imprécisions dans la présentation de certains parcours et un manque d'ancrage dans la réalité de l'enseignement du second degré. Les compétences mises en avant par les candidats apparaissent dès lors comme « plaquées ».

La motivation du candidat est quelques fois difficile à détecter et la vision du métier est lointaine voire abstraite. Le dossier ne témoigne pas du minimum de connaissances des missions vers lesquelles le candidat se projette. L'implication personnelle des candidats est parfois peu apparente et se résume au seul recensement de leurs activités.

Quelques candidats proposent un dossier ne comportant aucun diplôme attestant de la maîtrise de la discipline dans laquelle ils postulent et d'autres ne font nullement état de cette discipline. Il est difficile dans ces conditions pour le jury d'imaginer le candidat assurer une mission d'expertise dans cette discipline.

La position de chargé de mission d'inspection a pu desservir certains candidats de deux façons : soit par difficulté à tirer des enseignements de leur expérience, soit par la tentation de considérer le concours comme une simple formalité.

4- Quelques recommandations aux futurs candidats

Le jury apprécie dans un premier temps le parcours individuel, puis examine la cohérence des informations mises à sa disposition en lien avec les axes du rapport d'activités et les documents choisis. Il apprécie favorablement les démarches authentiques et les dossiers qui permettent d'entrevoir la personnalité et la motivation du candidat.

La constitution du dossier de RAEP est un exercice délicat qui doit être l'aboutissement d'une réflexion amorcée bien antérieurement et qui mûrit progressivement. Le dossier de RAEP doit refléter l'analyse du parcours et des expériences du candidat en fonction des compétences attendues. Pour ce faire, il faut bien connaître les multiples facettes du métier d'IA-IPR et des enjeux de la discipline dans les évolutions du système éducatif. Il ne suffit pas de valoriser des expériences passées mais bien de montrer comment le futur inspecteur pourrait les mobiliser.

Les candidats doivent aussi prendre soin de rendre compte dans leur dossier de la solidité de leurs compétences disciplinaires, indispensables dans des fonctions qui supposent la capacité à piloter au plan académique les évolutions actuelles et à venir.

Ils doivent avoir conscience de l'importance qui s'attache à la clarté, à la complétude et à la cohérence globale du dossier présenté qui doit les amener à se projeter sur les compétences attendues. Un dossier qui ne comporte qu'un exemple de travaux réalisés, ou qui présente des travaux dans lesquels le jury ne peut évaluer la part réellement prise par le candidat, fait inévitablement perdre à ce dernier des points précieux.

Il convient donc de mettre en valeur ce qui peut rendre convaincante la projection dans les fonctions auxquelles on aspire, ce qui implique :

- de présenter son parcours de formation, de sélectionner les éléments qu'on choisit de retenir et de les gloser de manière à faire apparaître une sorte de cohérence dynamique de sa candidature ;
- de choisir avec soin et de présenter dans le même esprit les documents qui font suite au rapport d'activités.

La rédaction du rapport d'activités demeure avant tout personnelle, soignée et sa construction réfléchie car il constitue une pièce majeure du dossier et doit mettre en perspective le parcours du candidat. Il doit présenter autre chose qu'une parfaite conformité au référentiel de la fonction. Cette pièce du dossier est celle où on peut attendre de la part du candidat un engagement convaincant dans la réflexion que suppose tout changement de responsabilités, de métier. Il faut éviter dans le rapport d'activités des discours convenus et un verbiage inutile. Le candidat ne doit pas en rester à la description des activités conduites, mais doit montrer qu'il a réfléchi aux enseignements qu'il peut tirer de son expérience pour se projeter dans l'exercice du métier d'IA-IPR. Il est recommandé aux futurs candidats d'échanger avec des IA-IPR, de leur(s) disciplines(s) ou spécialité(s) et d'autres, afin de se rendre compte de la diversité des missions qui leur sont confiées et de cerner les compétences attendues.

Les candidats doivent être conscients que le dossier ne consiste pas seulement à démontrer que l'on fait bien ce que l'on fait, mais que l'analyse des activités que l'on a eues jusque-là va permettre, par les compétences acquises, d'exercer efficacement l'ensemble des missions qui sont dévolues aux IA-IPR. C'est le point central du dossier de RAEP et les candidats n'y portent pas toujours l'attention qu'il faudrait. Il convient d'être vigilant sur la sélection des activités antérieures en rapport avec le métier d'IA-IPR, car le choix de ces activités témoigne déjà d'une représentation de la fonction et doit faire apparaître une cohérence dynamique de la candidature.

Cette recommandation vaut également pour le choix des documents et travaux qui font suite au rapport d'activités et qui contribuent à crédibiliser cette candidature. Certains rapports d'activités sont souvent intéressants, pertinents mais le dossier propose ensuite des documents inappropriés, trop longs ou inexploitable.

Les trois documents au maximum à présenter doivent être analysés, justifiés et de longueur raisonnable pour rendre leur exploitation compréhensible. Les documents sélectionnés doivent être en rapport clair avec les axes forts de la candidature car ils renseignent le jury sur les qualités que le candidat souhaite mettre en évidence, et sont loin d'illustrer simplement le parcours du candidat. Ils soulignent la pertinence de la candidature. Lorsqu'il s'agit de documents collectifs, il convient que le candidat montre la part de son travail personnel.

Les documents présentés à l'étude doivent être récents. Nous rappelons enfin au candidat qu'il doit veiller à enlever toute trace d'informations à caractère personnel concernant des tiers.

Les formations mentionnées doivent apporter des informations utiles au jury sur les compétences acquises par le candidat dans le cadre des fonctions visées ; nul besoin de lister exhaustivement toutes les formations suivies mais sélectionner celles liées directement aux fonctions exercées ou liées à la préparation au concours, celles montrant un intérêt pour la connaissance et la gestion du système éducatif.

Les candidats doivent également apporter le plus grand soin pour renseigner l'ensemble des rubriques prévues et à la cohérence globale. Il convient de repérer ce qui relève du tableau 3 ou du tableau 4, et d'éviter que les actions et activités mises en avant soient redondantes d'une fiche à l'autre.

Les candidats doivent être enfin conscients que le dossier qu'ils présentent ne doit pas comporter de fautes qui jettent un doute sur leur maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe. Il n'est pas inutile, voire il est recommandé, de demander à une tierce personne de relire l'ensemble du dossier afin d'éliminer les coquilles voire des fautes d'orthographe ou de syntaxe ternissant l'image du dossier. Il va sans dire que le dossier de RAEP ne se rédige pas à la dernière minute et qu'une relecture est nécessaire avant l'envoi afin de s'assurer de la correction de la langue et de l'orthographe, mais aussi de s'assurer de l'organisation et de la complétude du dossier.

Rappelons également que la complexité et la longueur des phrases n'est pas l'assurance d'une pensée ou d'une réflexion aboutie.

L'admission, le dialogue avec le jury : convaincre de la solidité du projet et du potentiel

L'épreuve orale d'admission se déroule dans les locaux du service interacadémique des examens et concours (SIEC) à Arcueil (station RER B Laplace). Les candidats sont convoqués assez en amont de leur heure de passage devant le jury de façon à éviter tout retard lié, par exemple, aux conditions de circulation sur la ligne B du RER. Les candidats sont invités à prévoir en sus une bonne marge de sécurité. Cela a pour inconvénient de les obliger à patienter en compagnie d'autres candidats tout aussi stressés qu'eux. Cette attente n'est certes pas le meilleur moment de l'oral mais les candidats présents ne sont pas en concurrence entre eux (les commissions par disciplines et spécialités fonctionnant en parallèle, chaque candidat postule donc pour une spécialité différente). Les personnels du SIEC sont très attentifs et dévoués, et le directoire du concours accueille chaque vague de candidat dans une salle qui lui est réservée pendant l'épreuve et où seront stockées et surveillées leurs affaires personnelles, y compris les téléphones portables, interdits dans la salle d'interrogation. Les candidats peuvent se munir de leur texte de présentation, mais il est fortement déconseillé de le lire devant le jury, et de feuilles blanches pour prendre éventuellement des notes. Un membre de chaque commission vient chercher « son » candidat. La prestation du candidat est évaluée de façon parfaitement collégiale par les trois membres de la commission. Cette note est affectée du coefficient 4, celle obtenue par le dossier de RAEP du coefficient 2 et l'ensemble permet d'obtenir un total à partir duquel se fait le classement et l'admission dans chacune des disciplines ou spécialités, après délibération du jury.

1- Appréciations générales

Le jury entend des prestations inégales d'un candidat à l'autre, mais l'excellence n'est pas rare. Le niveau des candidats admissibles est globalement bon, voire très bon pour les admis à cette réserve près que leur connaissance de la dimension proprement professionnelle du métier d'inspecteur d'académie est quelque fois mal connue. Malgré la diversité des profils, leur positionnement institutionnel est clair.

Le jury constate que les candidats ont préparé leur intervention liminaire, en structurant leur présentation et respectant le temps imparti. Ils connaissent en général le fonctionnement du système éducatif et savent quels sont les attendus du métier d'IA-IPR. Cependant, quelques prestations sont marquées par le souci de dire ce que les candidats pensent être attendu par le jury, sans que la place d'une réflexion véritablement personnelle soit ménagée par ce souci de conformité. Pour un petit nombre de candidats, il est regrettable de constater que les éléments disciplinaires ne sont pas maîtrisés ou bien qu'une profonde méconnaissance du système scolaire se traduise par des propos confus ou erronés et des positionnements incertains.

Le rapport à la discipline d'exercice est souvent laissé de côté par des candidats qui s'en tiennent alors à des considérations transversales et oublient que la capacité à assumer une expertise disciplinaire conditionne la pertinence et la réussite des actions à caractère transversal qu'ils auraient à conduire. Le jury a été très surpris de constater que certains candidats ne faisaient pas mention de leur discipline dans la présentation de leur candidature, n'en parlaient que dans la mesure où une question les y « contraignait », et semblaient, dans leur réponse, n'avoir rien de plus pressé que de revenir à des considérations où la discipline n'était plus qu'un sol lointain.

2- Sur les candidats admis

Le jury observe de très bonnes voire d'excellentes prestations. Il apprécie particulièrement une certaine aisance à l'oral, une bonne connaissance du système éducatif et des enjeux, la maîtrise fonctionnelle du métier d'IA-IPR ainsi qu'une parfaite maîtrise disciplinaire.

Les candidats admis parviennent, à partir de leur expérience et de leurs réflexions personnelles, à appréhender les facettes multiples du métier d'IA-IPR. Ils nouent un authentique dialogue avec le jury et sortent du discours convenu que trop de candidats pensent attendu de la part de ce dernier.

Ils se montrent capables d'entrer dans un échange avec le jury, de prendre en compte les questions et de se risquer à une véritable réflexion. Certains candidats font preuve d'un réel dynamisme et donnent l'impression que l'évolution de carrière qu'ils envisagent correspond à une conviction réfléchie. Quelques-uns sont même porteurs de projets novateurs et réalistes.

Les candidats admis sont dotés en général d'une bonne capacité de synthèse, d'une vision claire des grands enjeux éducatifs, de connaissances concrètes du système éducatif et font montre d'une capacité à construire un discours complexe et à l'étayer d'exemples précis. Ces exemples sont particulièrement appréciés du jury.

Ils manifestent tous un vrai engagement et une vraie motivation pour les nouvelles fonctions envisagées. L'évolution professionnelle est réfléchie et ils montrent qu'ils ont les compétences pour exercer le métier d'IA-IPR auquel ils se sont préparés.

L'expérience de chargé de mission d'inspection est souvent un atout pour les candidats.

3- Sur les candidats non admis

Dans certaines disciplines, le jury a pu constater que tous les candidats étaient parfaitement préparés et auraient pu être retenus si des postes supplémentaires avaient été ouverts au concours cette année. Ces candidats n'ont donc pas démerité et il leur est vivement conseillé de réitérer leur candidature et de ne pas se décourager.

Les autres candidats non admis sont ceux que le manque de distance réflexive empêche de se saisir des questions pour aller au-delà des discours convenus.

Le jury déplore aussi, chez certains candidats, la difficulté à dépasser leur expérience personnelle et à se projeter dans l'exercice des fonctions d'IA-IPR auxquelles ils aspirent, dont seuls les aspects qui correspondent à cette expérience sont pris en compte par le candidat. C'est le cas parfois de chargés de mission ou de faisant fonction qui ont du mal à considérer l'ensemble des missions dévolues aux IA-IPR. Le principal problème est bien celui de la distance ou de l'accommodation : le jury attend des candidats la capacité à varier le point de vue et à accommoder le regard, à passer, selon les questions posées, de vues précises à une compréhension plus globale.

Les candidats non admis possèdent souvent des connaissances du système éducatif partielles, voire insuffisantes : les éléments de langage sont là, mais les notions ne sont pas nécessairement maîtrisées. Certains font montre de connaissances disciplinaires fragiles, ce qui ne permet pas d'envisager de leur confier des travaux d'expertises disciplinaires.

Les candidats non admis se projettent insuffisamment dans le métier d'IA-IPR. Il leur manque souvent une vision cohérente et prospective des missions qu'ils auraient à assumer. Les réponses aux questions posées par le jury restent quelquefois à un niveau technique et ne montrent pas une véritable réflexion sur les enjeux de la question. Le jury constate également des difficultés à prendre de la hauteur dans l'analyse, des difficultés à dialoguer et à répondre tout simplement aux questions par manque d'assurance.

Certains candidats possèdent un potentiel prometteur qui pourra être alimenté par une mission de terrain. D'autres pourraient tirer bénéfice des appréciations du jury pour mûrir leur projet dans la perspective de se représenter au concours.

Le jury insiste sur le fait que la préparation au concours est une affaire sérieuse et que cette année, il a, malgré les recommandations formulées lors des précédents rapports, encore pu observer parfois :

- des candidats, issus de l'enseignement supérieur, insuffisamment préparés et sans perception des réalités de la discipline et des contenus de programmes scolaires ;
- des candidats faisant fonction qui ne connaissent que le collège et dans l'incapacité de répondre aux questions portant sur le lycée, ou qui ne maîtrisent pas les prérequis de la fonction d'inspecteur alors qu'ils l'exercent en partie ;
- des candidats, se présentant pour la deuxième fois, qui font preuve de dilettantisme et de nonchalance.

4- Quelques recommandations aux futurs candidats

Se présenter au concours nécessite une parfaite maîtrise de la discipline, de ses contenus, de ses enjeux et de ses évolutions, ainsi que du contexte précis dans lequel s'exercent les missions des IA-IPR et du fonctionnement du système éducatif. Il faut avoir également pris le temps de mûrir sa réflexion à partir de ses expériences et de son parcours pour pouvoir se projeter valablement dans les fonctions visées.

L'enjeu de l'oral est pour le candidat de se rendre crédible dans l'exercice des responsabilités auxquelles il aspire. C'est bien une personne qu'il s'agit de recruter, dont les motivations et les convictions sont assurément plus convaincantes si elles sont exprimées avec sincérité, et dont les capacités d'analyse et l'expertise apparaissent plus nettement si un véritable échange permet d'en projeter la mise en œuvre.

Le candidat doit non seulement se préparer, mais doit dépasser le cadre de sa préparation pour montrer son authenticité et sa personnalité lors des échanges avec le jury. Il convient en particulier de rester naturel et de travailler l'exposé pour qu'il soit construit mais laisse transparaître sa personnalité. Le candidat doit faire comprendre ses motivations et ses convictions et s'exprimer autrement qu'en des termes lisses et convenus. Il est conseillé au candidat de suivre une préparation afin de se préparer à cet exercice oral.

Il est fondamental pour les candidats de montrer leur capacité à s'appuyer sur leur parcours et leur expérience du terrain pour se projeter dans l'exercice du métier et la diversité des missions qui sont dévolues aux IA-IPR. Les candidats doivent donc avoir une connaissance claire des fonctions d'IA-IPR pour dépasser la simple description d'un parcours. Les capacités de synthèse et d'étayage constituent deux leviers essentiels pour appuyer une candidature, mais aussi pour soutenir une posture professionnelle de cadre de l'éducation.

Bien que passant un concours centré sur une discipline, il n'est pas acceptable qu'un candidat méconnaisse les grands enjeux de la politique éducative, ne situe pas le système éducatif dans son environnement ainsi que son fonctionnement interne. Le candidat doit également faire la preuve de sa capacité à exercer des fonctions de pilotage pédagogique dans sa discipline.

Cela implique :

- la connaissance des grandes étapes de l'histoire des politiques éducatives dans sa discipline ;
- la connaissance des enjeux didactiques et pédagogiques de ces politiques ;
- la connaissance des éléments de bilan des réformes mises en œuvre, à partir notamment des évaluations nationales et internationales ;
- la conscience des points de résistance et des éléments de progrès ;
- la connaissance des pistes concrètes identifiées pour faire évoluer les pratiques, si nécessaire.

Les candidats ne doivent pas hésiter à faire preuve d'esprit critique à l'égard du système éducatif pour mieux identifier les actions pertinentes à mener en tant qu'IA-IPR. En effet, le concours recrute des cadres, capables de comprendre ce qui fait problème et de conseiller le recteur de l'académie où ils auront à exercer leurs fonctions.

Par ailleurs, les candidats sont invités à actualiser leurs connaissances disciplinaires, entre autres sur les programmes sur lesquels ils n'ont pas une pratique récente.

Le jury conseille aux candidats de s'informer sur l'actualité du système éducatif et des réformes (loi de 2005 pour l'inclusion scolaire, loi de Refondation de l'Ecole...), de lire les derniers rapports de l'Inspection Générale (ESPE, concours de recrutement, lycées des métiers et lycées polyvalents) et de s'intéresser aux lectures sur la vulgarisation de la recherche en sciences sur l'éducation.

Conclusion

Le concours de recrutement des IA-IPR a su ces dernières années s'adapter aux nouvelles modalités de l'admissibilité – l'épreuve de RAEP – comme aux évolutions, encore inachevées du métier. Ce rapport en témoigne : les candidats au concours sont de mieux en mieux préparés. Le RAEP comme l'oral d'admission sont plus clairement compris. Les candidats reçus sont de grande qualité, les échecs sont dus soit à une concurrence très sévère, soit à une prestation ce jour-là moins réussie, soit à des projets qui paraissent encore insuffisamment mûris, réfléchis. Un échec est toujours douloureux, surtout pour un professionnel confirmé qui témoigne de grandes qualités et de réussite dans ses fonctions. Pourtant la majorité des candidats non reçus devrait tenter de nouveau le concours : d'une session à l'autre, le jury constate des progrès spectaculaires.

Le succès est affaire de maîtrise technique des épreuves : constitution d'un dossier avec une sélection rigoureuse de ce qui doit être mis en avant, le souci de la cohérence d'ensemble, le fait que les différentes pièces s'emboîtent et se complètent, maîtrise du stress, légitime, de l'oral, capacité à dialoguer, écouter, envisager plusieurs points de vue. Au-delà, le jury cherche à évaluer la maturation du projet et le potentiel personnel de chacune et chacun des candidats. L'institution a besoin et aura de plus en plus besoin de cadres responsables de haut niveau, maîtrisant à la fois leur(s) discipline(s), l'interdisciplinaire, le transdisciplinaire. Elle aura également besoin de cadres totalement loyaux vis-à-vis du recteur – de la rectrice – et de l'institution, capables aussi d'analyser les points de tension, de comprendre, d'écouter, de dialoguer, de convaincre les professeurs, les autres acteurs de l'école. Cela suppose à la fois une maîtrise technique poussée, que l'on sait ne pas pouvoir exiger de candidats à l'entrée dans le métier, une personnalité forte, capable de recul, de réflexion globale et personnelle sur le système éducatif, ses enjeux et ses défis, enfin une vision claire de ce qu'implique le métier, et sur ces derniers points le jury est, fort logiquement, exigeant.

À ce propos, il est plus que dommageable de constater que des candidats admis renoncent au bénéfice du concours parce que nommés sur un poste qui ne leur convient pas. Ce renoncement pénalise non seulement l'institution, les postes mis au concours correspondant à des besoins avérés (des départs en retraite, beaucoup plus rarement des créations de postes nouveaux), mais aussi de

très bons candidats qui n'ont pas été admis faute de poste. On comprend bien sûr les contraintes très fortes liées à la mobilité professionnelle, vis-à-vis des conjoint-e-s, de la famille, de l'entourage... mais la règle d'affectation des lauréats de concours est connue et, qui plus est, la DGRH essaie depuis plusieurs années, avec les organisations syndicales, d'assouplir les pratiques de mutations pour ajuster au mieux l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Ce point permet de redire l'essentiel. L'institution à laquelle nous sommes tous très attachés a besoin de femmes et d'hommes de grande qualité, d'intellectuel-le-s capables de travailler en équipe, en réseau, aptes à assumer des responsabilités académiques, locales et nationales, capables aussi d'évoluer. La circulaire de décembre 2015 donne un cadre nouveau ; la mise en place du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) conduit à resituer l'inspection ; l'importance de l'implication de professionnels de l'éducation dans la formation initiale assurée par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), l'évidence qu'il faut développer la formation tout au long de la vie en y incluant tous les acteurs, en particulier ESPE et inspecteurs, tout cela montre que les corps d'inspection ont à repenser leur rôle, auront à le réajuster en continu, sans perdre de vue leurs fondamentaux. Notre système éducatif est soumis à des défis majeurs : ils seront relevés par des hommes et des femmes formé-e-s et engagé-e-s.

Les statistiques relatives aux candidats

1- Les spécialités d'inscription

Spécialités	Postes	Inscrits définitifs (nbre de dossiers de RAEP reçus)	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis	Taux de réussite *	Taux de rendement **
Administration et vie scolaire	9	109	22	22	9	8,3%	100%
Allemand	3	4	3	3	3	75,0%	100%
Anglais	8	13	11	11	8	61,5%	100%
Arabe	1	5	3	3	1	20,0%	100%
Biotechnologies génie biologique	1	2	2	2	1	50,0%	100%
Économie et gestion	5	10	7	6	5	50,0%	100%
Éducation physique et sportive	6	16	10	10	6	37,5%	100%
Espagnol	1	3	2	1	1	33,3%	100%
Histoire-géographie	5	14	11	10	5	35,7%	100%
Lettres	8	25	12	11	8	32,0%	100%
Mathématiques	11	15	13	13	11	73,3%	100%
Philosophie	2	4	3	3	2	50,0%	100%
Sciences de la vie et de la Terre	5	14	10	9	5	35,7%	100%
Sciences économiques et sociales	2	4	4	4	2	50,0%	100%
Sciences physiques et chimiques	5	13	11	10	5	38,5%	100%
STI sciences industrielles	8	19	14	14	8	42,1%	100%
Total	80	270	138	132	80	29,6%	100%

*Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits définitifs

**Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

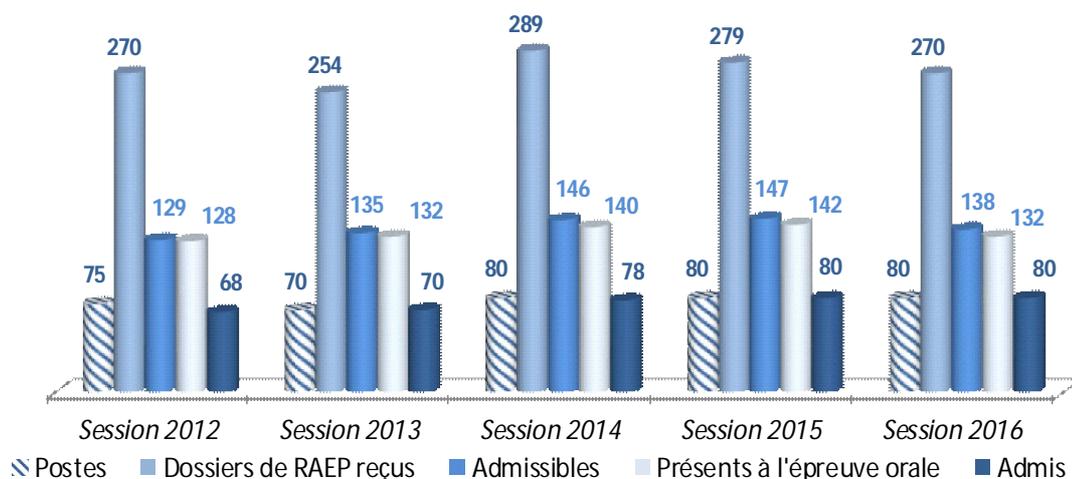
2- Les données comparatives avec les sessions précédentes

Concours	Postes	Candidats							
		Inscrits provisoires	Inscrits définitifs (nombre de dossiers de RAEP reçus)	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Admis Liste principale	Inscrits Liste complémentaire	Taux de réussite*	Taux de rendement**
Session 2012	75	412	270	129	128	68	0	25,2%	90,7%
Session 2013	70	405	254	135	132	70	0	27,6%	100%
Session 2014	80	423	289	146	140	78	1	26,9%	97,5%
Session 2015	80	376	279	147	142	80	0	28,7%	100%
Session 2016	80	385	270	138	132	80	0	29,6%	100%

*Taux de réussite = nombres d'admis/nombre d'inscrits définitifs

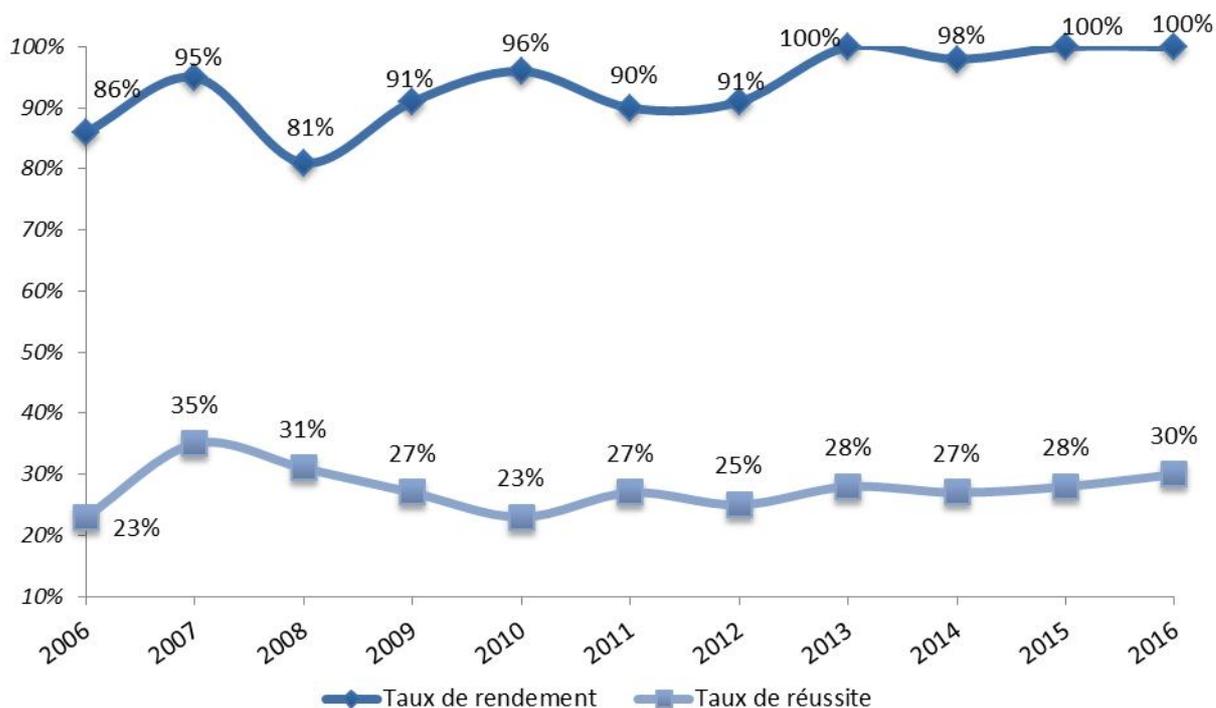
**Taux de rendement = nombre de candidats admis/nombre de postes

Évolution sur les cinq dernières sessions de recrutement



En 2016, le nombre de candidats ayant présenté leur dossier de RAEP pour l'épreuve d'admissibilité a baissé de 3% par rapport à la session 2015. Toutes spécialités confondues, il est à noter une stabilité du nombre des dossiers de RAEP reçus (270 en 2012 et en 2016) pour un nombre de postes offerts et de spécialités ouvertes sensiblement identique.

Évolution des taux arrondis de rendement et de réussite depuis 2006



Taux de rendement : nombre d'admis/nombre de postes

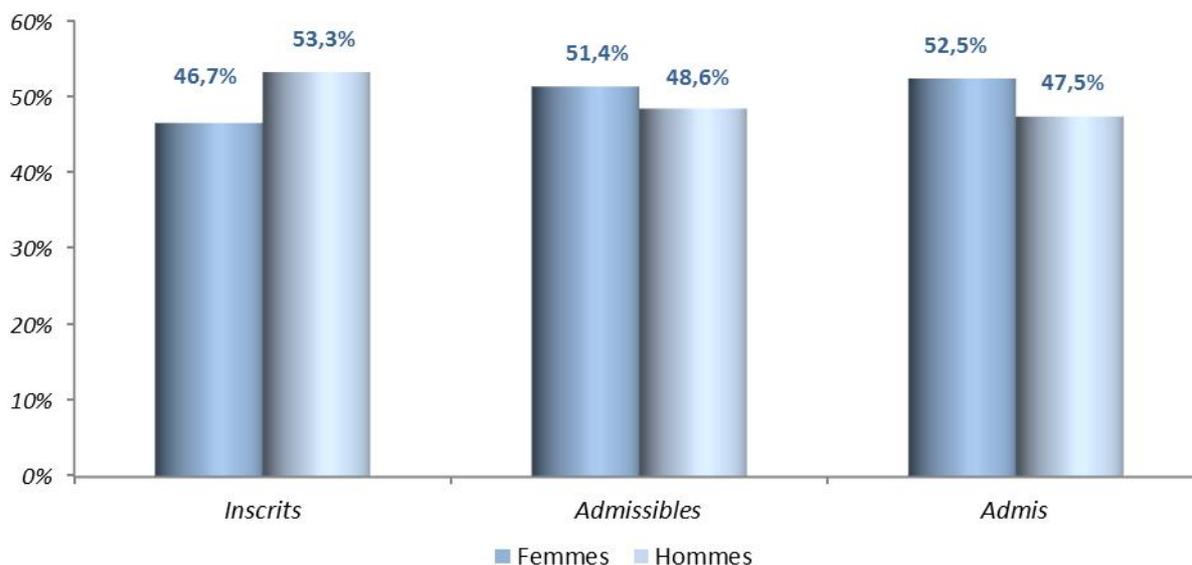
Taux de réussite : nombre d'admis/nombre d'inscrits

3- Le profil des candidats

Les données ci-dessous concernent des éléments déclaratifs renseignés par les candidats lors de leur inscription.

3.1 La répartition femmes-hommes

Répartition femmes-hommes des candidats



Bien que moins nombreuses à l'inscription (46,7%), les femmes réussissent mieux à l'admissibilité (51,4% des admissibles) et encore plus à l'admission (52,5% des lauréats).

	Inscrits	Admissibles	Admis
Femmes	126	71	42
Hommes	144	67	38

Cette part des femmes parmi les candidats admis est en nette progression par rapport à la session 2015 où elles représentaient 46,2% des admis.

3.2 L'âge

L'âge des candidats

Inscrits		Admissibles		Admis	
Age mini	31	Age mini	35	Age mini	35
Age maxi	64	Age maxi	62	Age maxi	57
Age moyen	49	Age moyen	47	Age moyen	46

L'âge moyen des candidats inscrits est de 49 ans (48 ans pour la session 2015).

L'âge moyen des candidats admis est de 46 ans, alors qu'il était de 47 ans pour les deux précédentes sessions.

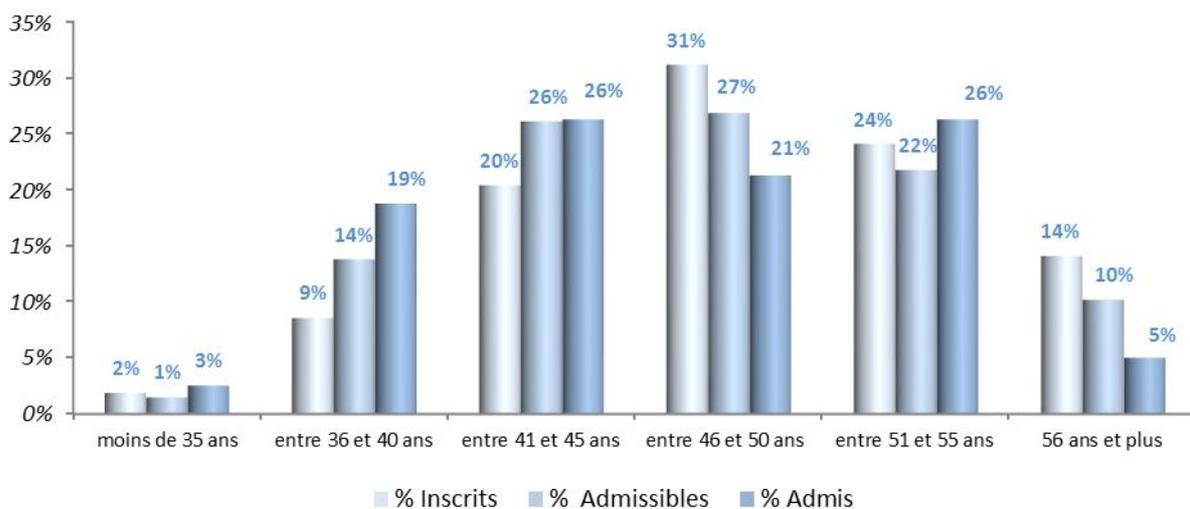
L'âge des femmes

Inscrits		Admissibles		Admis	
Age mini	31	Age mini	31	Age mini	31
Age maxi	64	Age maxi	63	Age maxi	63
Age moyen	50	Age moyen	49	Age moyen	50

L'âge des hommes

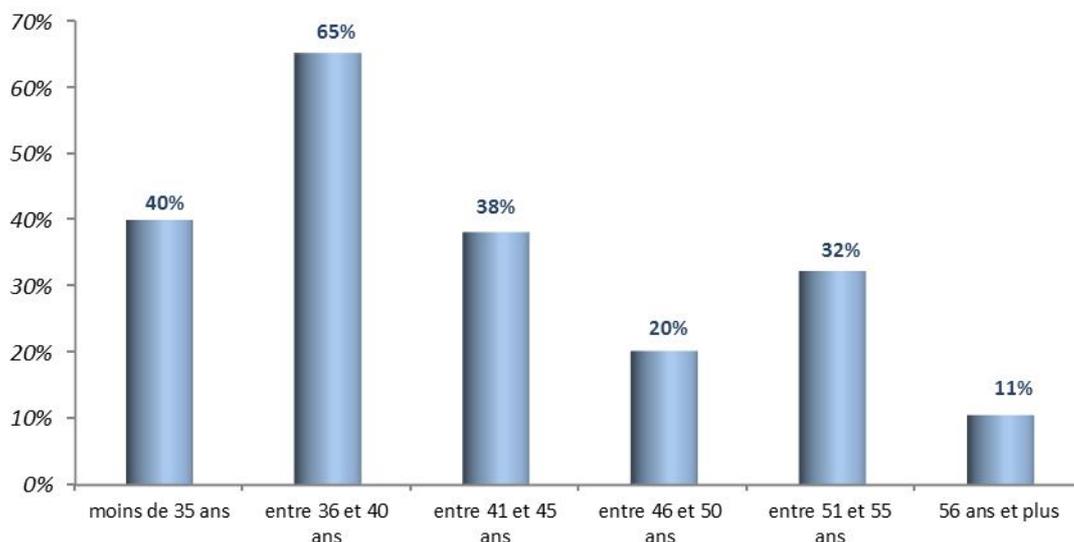
Inscrits		Admissibles		Admis	
Age mini	32	Age mini	35	Age mini	35
Age maxi	62	Age maxi	57	Age maxi	56
Age moyen	48	Age moyen	46	Age moyen	45

Répartition des candidats par tranches d'âge



Pour la session 2016, les lauréats dont la tranche d'âge est comprise entre 46 ans et 50 ans sont proportionnellement moins nombreux que pour la session précédente (21% en 2016 et 38% en 2015). Cette baisse se fait au bénéfice des tranches d'âge comprises entre 41 ans et 45 ans (26% en 2016 et 22,5% en 2015) et entre 51 ans et 55 ans (26% en 2016 et 17,5% en 2015) et celle comprise entre 36 ans et 40 ans (19% en 2016 et 10% en 2015).

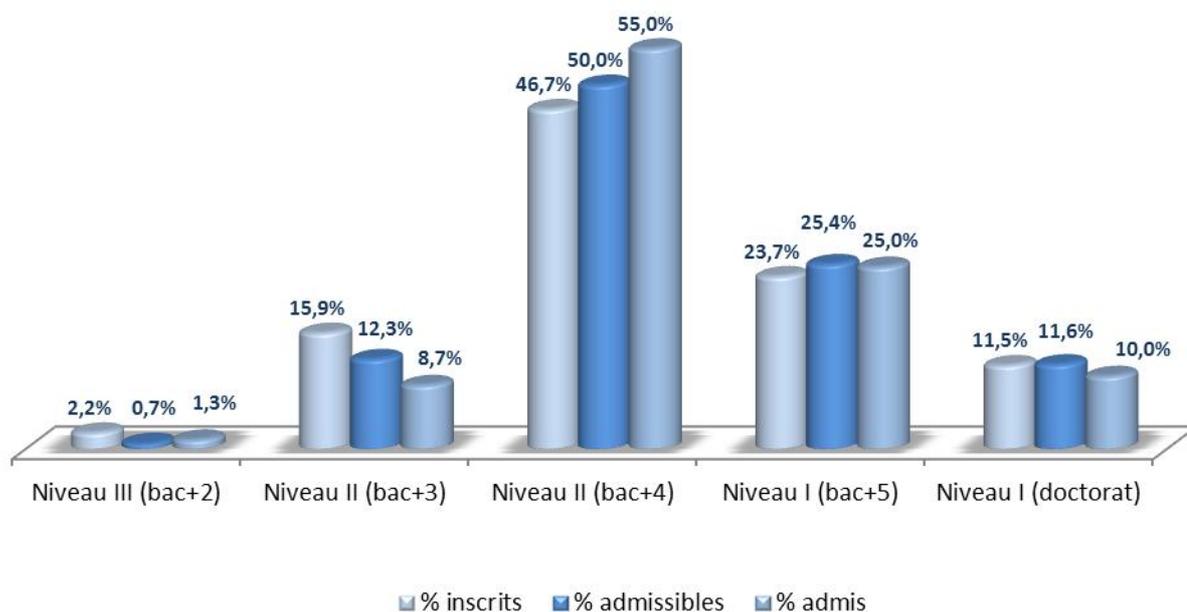
Taux de réussite des candidats inscrits par tranches d'âge



Les candidats inscrits dont l'âge est compris entre 36 et 40 ans ont le meilleur taux de réussite : 65% en 2016 (42% en 2015).

3.3 Le niveau de diplôme

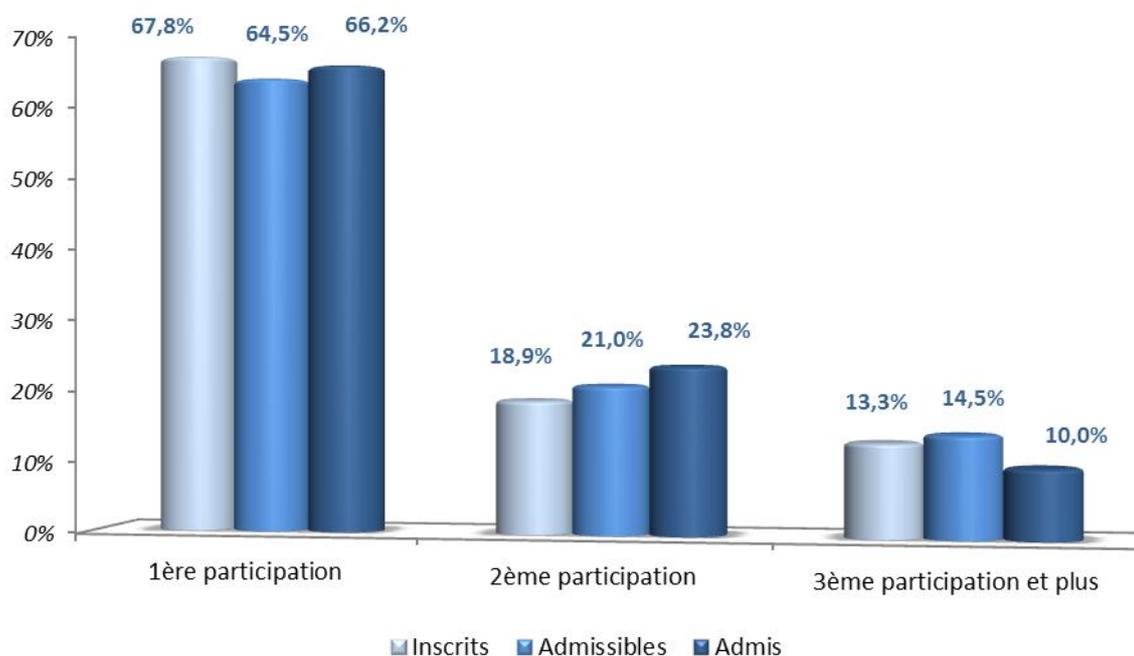
Répartition des candidats par niveau de diplôme²



Les diplômes de niveau II sont majoritaires (55% des candidats admis). Les diplômes de niveau I représentent, quant à eux, 35% des candidats admis.

3.4 Le nombre de participation(s)

Répartition des candidats par nombre de participation au concours



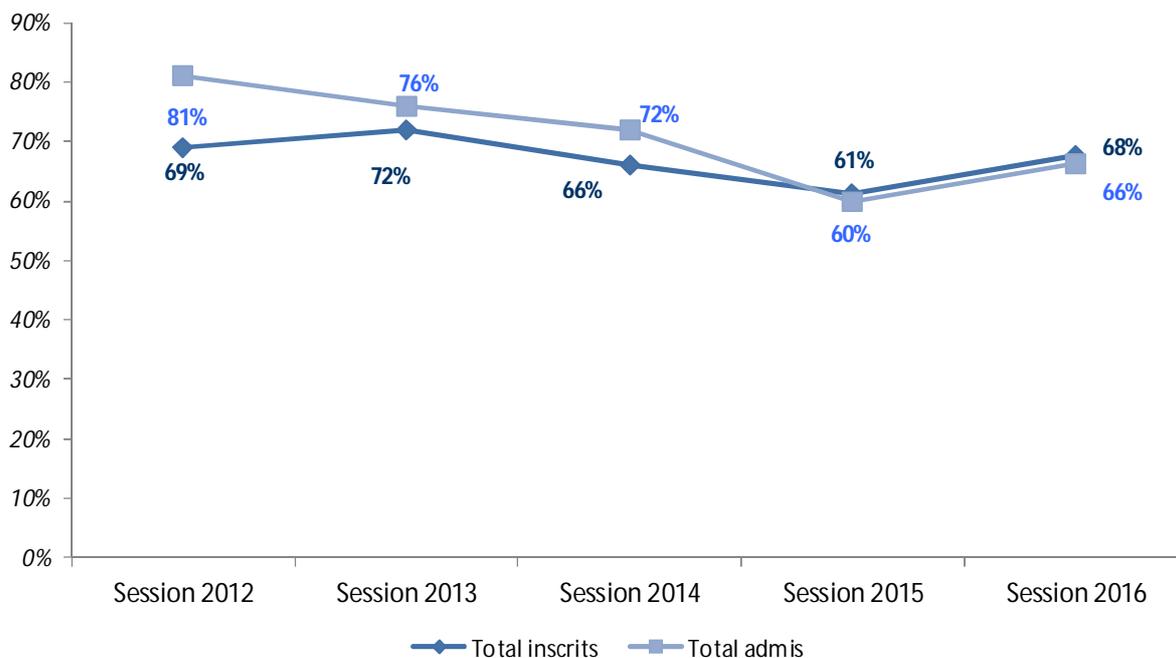
Lors de la session 2016, plus de 13% des candidats concourent au moins pour la 3ème fois. Ils représentent 10% des lauréats, soit une progression de 3,75% par rapport à 2015. Il faut noter par

² La présentation du niveau de diplôme des candidats est modifiée à compter du présent rapport du jury.

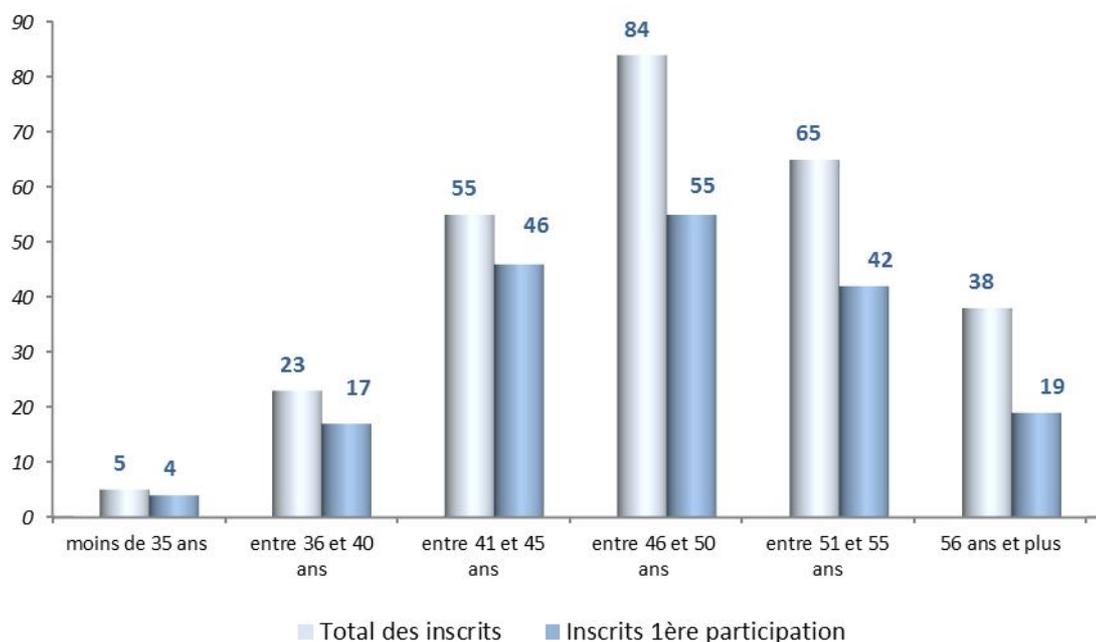
ailleurs la hausse de plus de 6% de candidats lauréats participant pour la 1^{ère} fois au concours (66,2% en 2016 et 60% en 2015).

	1 ^{ère} participation	2 ^{ème} participation	3 ^{ème} participation et plus
Inscrits	183	51	36
Admissibles	89	29	20
Admis	53	19	8

Évolution de la part des candidats inscrits pour la 1^{ère} fois

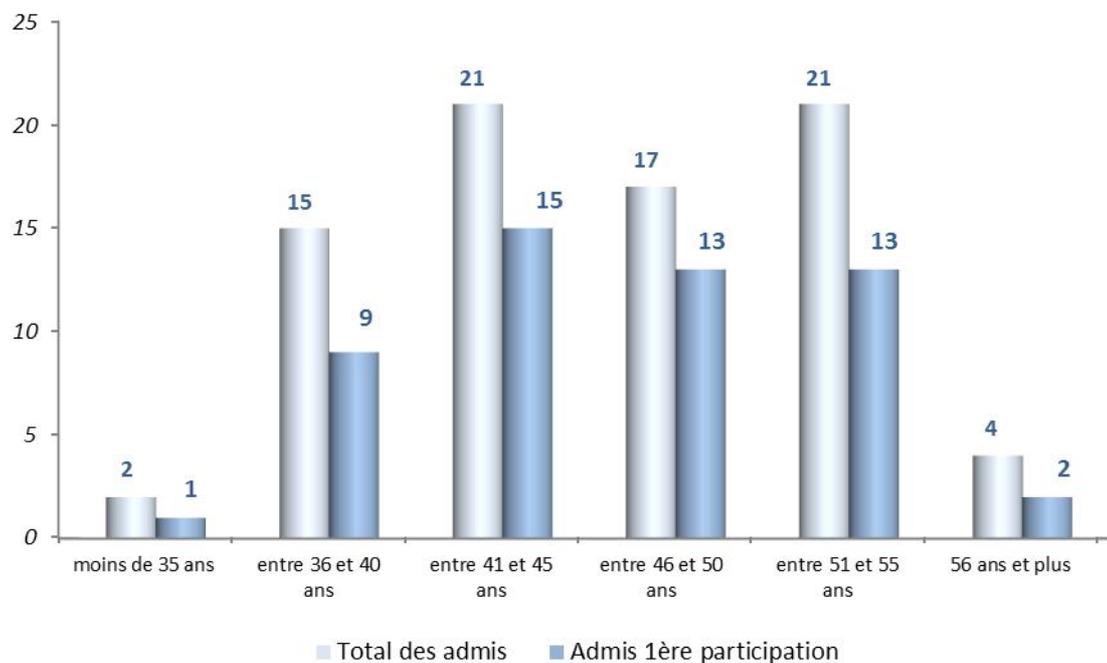


Nombre de candidats inscrits pour la 1^{ère} fois : répartition par tranches d'âges



L'âge moyen des candidats primo-inscrits est de 48 ans (47 ans lors de la session 2015).

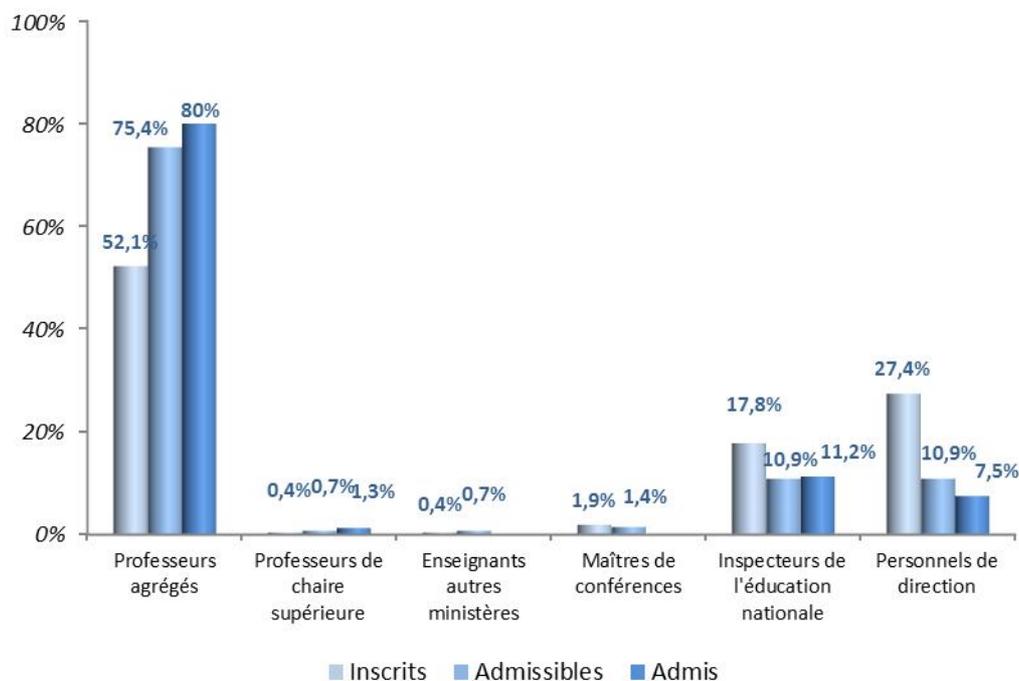
Répartition par tranches d'âge des lauréats participant au concours pour la 1^{ère} fois



La moyenne d'âge des lauréats participant au concours pour la 1^{ère} fois (53 sur 80 lauréats) est de 46 ans (47 ans lors de la session 2015).

3.5 Le corps d'origine

Répartition des candidats par corps d'origine

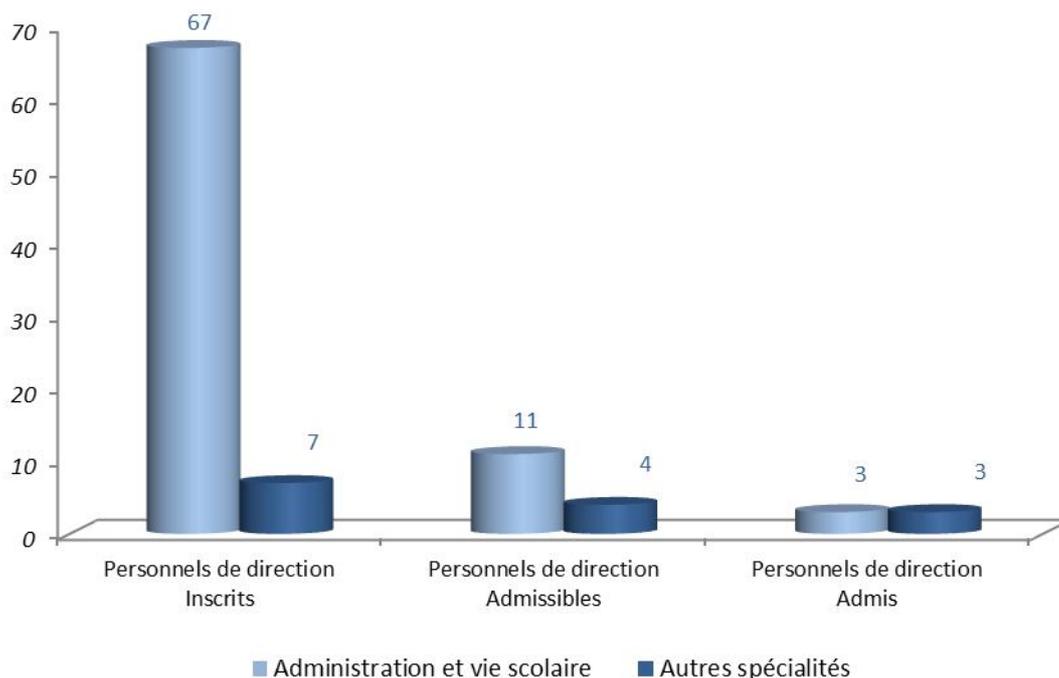


	Inscrits	Admissibles	Admis
Professeurs agrégés	141	104	64
Professeurs de chaires supérieures	1	1	1
Enseignants autres ministères	1	1	0
Maîtres de conférences	5	2	0
Inspecteurs de l'éducation nationale	48	15	9
Personnels de direction	74	15	6
Total	270	138	80

Parmi les candidats inscrits au concours, les trois corps d'origine les plus représentés sont les professeurs agrégés (plus de 52), les personnels de direction (27,4%, soit une hausse de plus de 10% par rapport à la session 2015) et les inspecteurs de l'éducation nationale (17,8%).

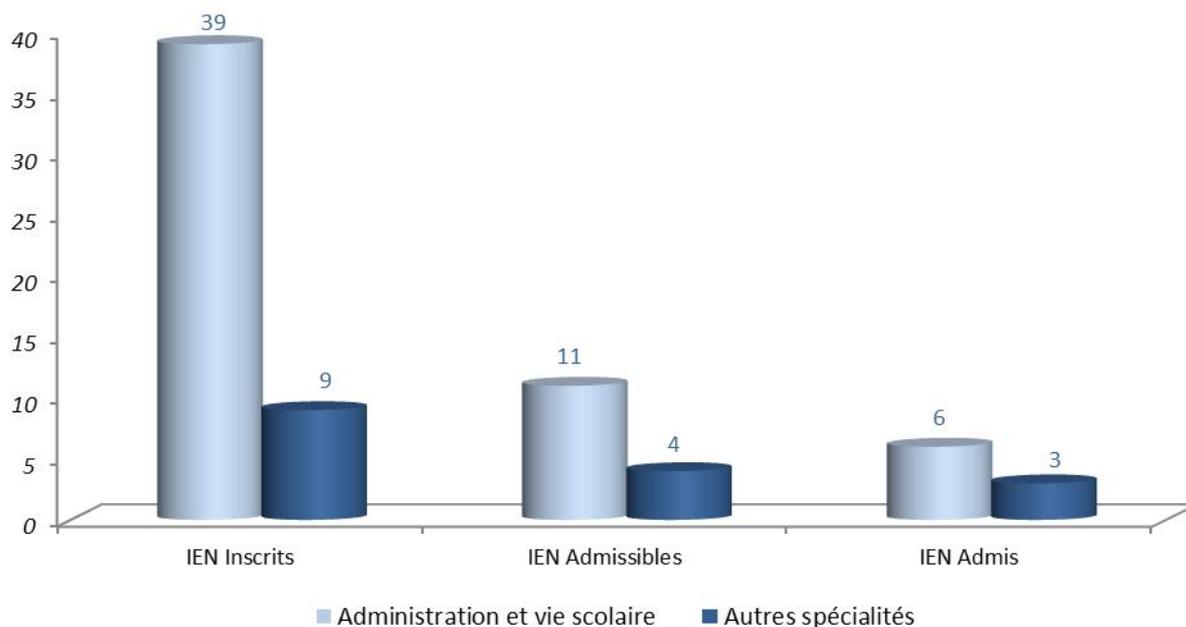
Pour la seconde année consécutive, les professeurs agrégés représentent 80% des admis. Les inspecteurs de l'éducation nationale et les personnels de direction représentent 18,7% des admis (16% en 2015).

Spécialités d'inscription des candidats appartenant au corps des personnels de direction



Spécialités	Part des personnels de direction		
	Par rapport aux inscrits dans la spécialité	Par rapport aux admissibles dans la spécialité	Par rapport aux admis dans la spécialité
Administration et vie scolaire	61,5%	50,0%	33,3%
Autres spécialités	6,4%	5,1%	6,0%

Spécialités d'inscription des candidats appartenant au corps des inspecteurs de l'éducation nationale



Spécialités	Part des IEN		
	Par rapport aux inscrits dans la spécialité	Par rapport aux admissibles dans la spécialité	Par rapport aux admis dans la spécialité
Administration et vie scolaire	35,8%	50,0%	66,7%
Autres spécialités	9,0%	5,6%	7,1%

3.6 Les disciplines d'origine

Ces informations sont issues des données déclaratives et non obligatoires saisies par les candidats lors de leur inscription.

Disciplines d'origine des inscrits

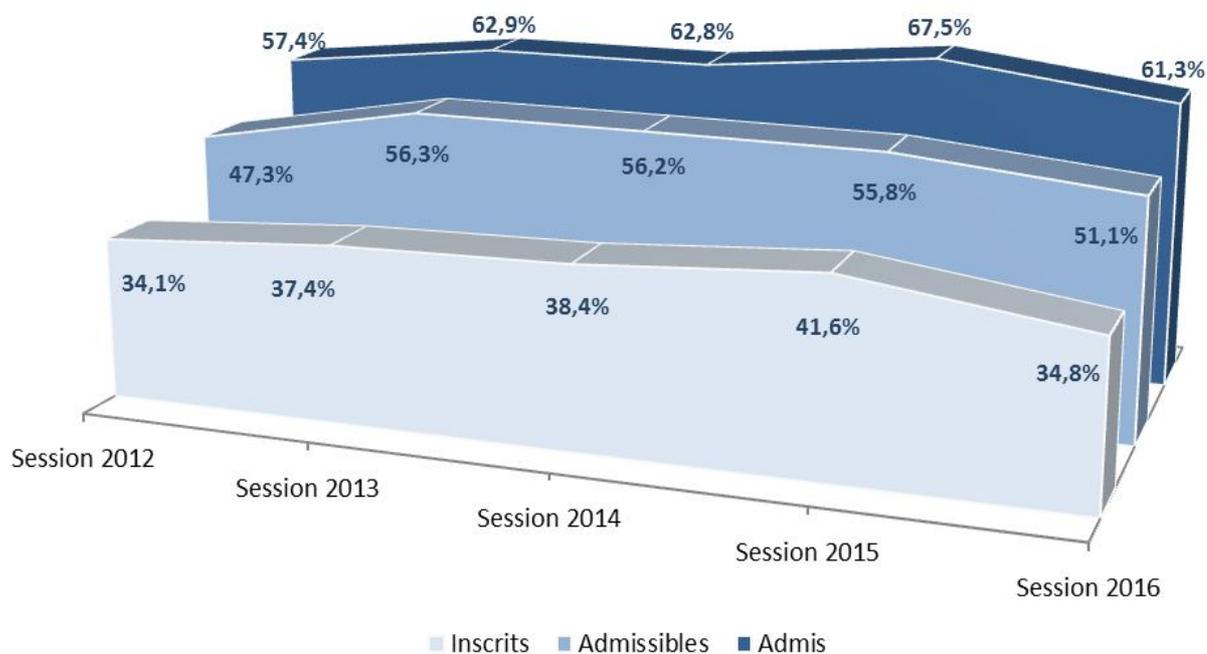
Spécialités d'inscription	Disciplines d'origine des inscrits																	Non renseigné	Total général				
	Allemand	Anglais	Arabe	Biotechnologie génie biologique	Economie et gestion	Enseignement premier degré	Educations Physique et Sportive	Espagnol	Histoire-Géographie	Information et orientation	Lettres modernes	Lettres-Histoire-géographie	Mathématiques	Mathématiques - Sciences physiques	Philosophie	Psychologie	Sciences de la vie et de la Terre			Sciences Economiques et Sociales	SII (toutes options)	Sciences physiques	
ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES	1					13	1	1	4	10		2	1		1							75	109
ALLEMAND	4																						4
ANGLAIS	1	11																				1	13
ARABE			5																				5
BIOTECHNOLOGIES GENIE				2																			2
ECONOMIE ET GESTION					9																	1	10
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE							16																16
ESPAGNOL								2														1	3
HISTOIRE-GEOGRAPHIE									12			1										1	14
LETTRES											22											3	25
MATHEMATIQUES												10										5	15
PHILOSOPHIE														4									4
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE																12						2	14
SCIENCES ECONOMIQUES ET	1																3						4
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES						1																1	2
STI SCIENCES INDUSTRIELLES																		17	11		2	30	
Total général	7	11	5	2	9	14	17	3	16	10	22	3	10	1	4	1	12	3	17	11	92	270	

Disciplines d'origine des lauréats

Spécialités d'inscription	Disciplines d'origine des lauréats																	Non renseigné	Total général				
	Allemand	Anglais	Arabe	Biotechnologie génie biologique	Economie et gestion	Enseignement premier degré	Educations Physique et Sportive	Espagnol	Histoire-Géographie	Information et orientation	Lettres modernes	Lettres-Histoire-géographie	Mathématiques	Mathématiques - Sciences physiques	Philosophie	Psychologie	Sciences de la vie et de la Terre			Sciences Economiques et Sociales	SII (toutes options)	Sciences physiques	
ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES						3			1	1												4	9
ALLEMAND	3																						3
ANGLAIS		8																					8
ARABE			1																				1
BIOTECHNOLOGIES GENIE BIOLOGIQUE				1																			1
ECONOMIE ET GESTION					4																	1	5
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE							6																6
ESPAGNOL								1															1
HISTOIRE-GEOGRAPHIE									4			1											5
LETTRES											7											1	8
MATHEMATIQUES												8										3	11
PHILOSOPHIE														2									2
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE																4						1	5
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES																	2						2
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES																				5			5
STI SCIENCES INDUSTRIELLES																		8					8
Total général	3	8	1	1	4	3	6	1	5	1	7	1	8	0	2	0	4	2	8	5	10	80	

3.7 Les faisant-fonction d'IA-IPR³

Evolution de la part des candidats faisant-fonction parmi l'ensemble des candidats au concours IA-IPR – sessions 2012 à 2016



La part des candidats faisant-fonction parmi les candidats inscrits a diminué par rapport à la session précédente (34,8% en 2016 et 41,6% en 2015).

Cette diminution se retrouve parmi les lauréats puisque la part des candidats admis faisant-fonction passe de 67,5% en 2015 à 61,3% en 2016.

³ Ces données concernent les candidats s'étant déclarés, lors de l'inscription au concours, être ou avoir été faisant-fonction ou chargés de mission.

Nombre de candidats faisant-fonction d'IA-IPR, par spécialité

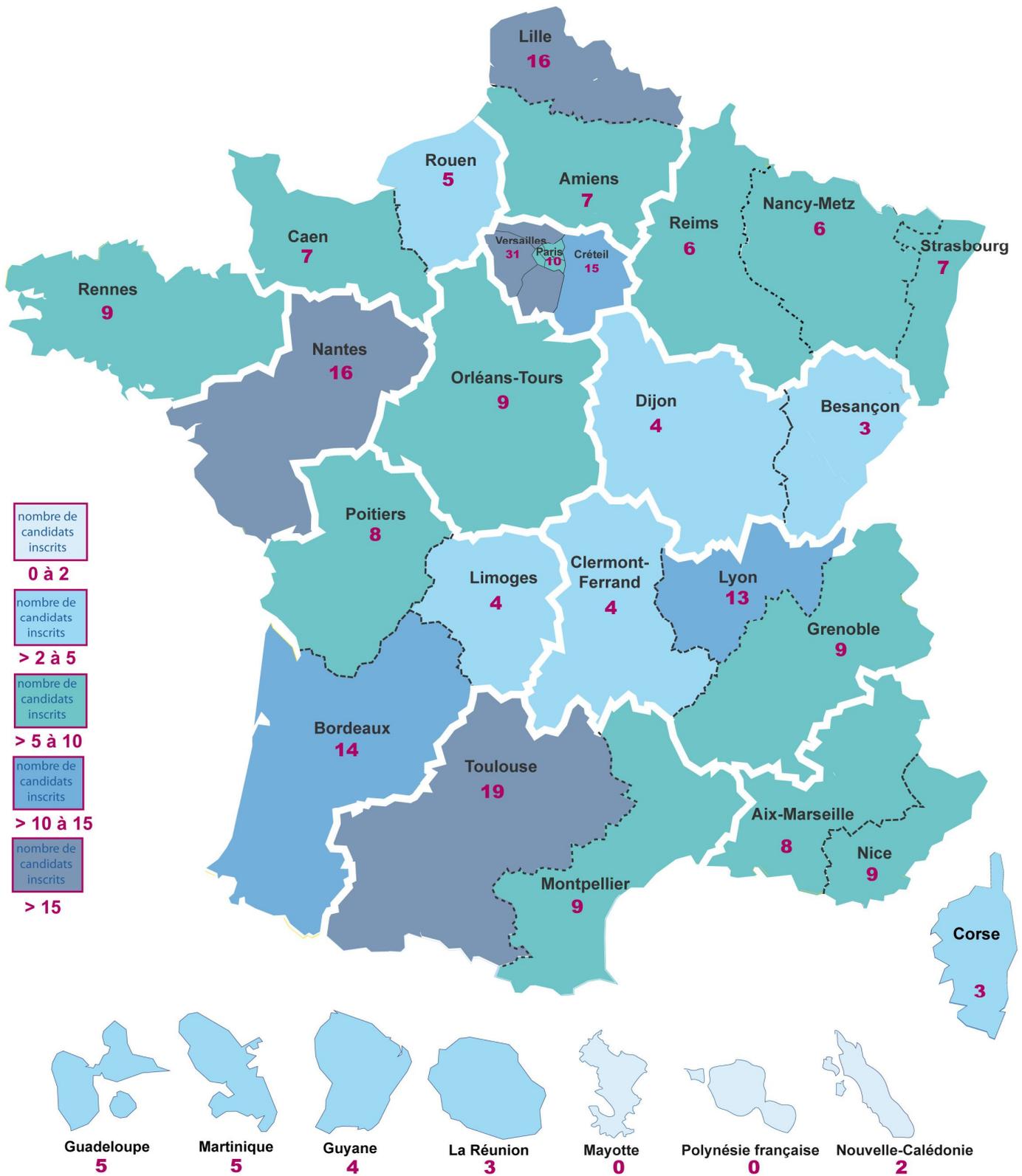
Spécialités	Faisant-fonction inscrits	Faisant-fonction admissibles	Faisant-fonction admis	Part de faisant-fonction admis parmi les candidats inscrits	Part de faisant-fonction admis parmi les candidats admissibles	Part des faisant-fonction parmi les candidats admis	Postes
Administration et vie scolaire	19	5	4	21,1%	80,0%	44,4%	9
Allemand	1	1	1	100%	100%	33,3%	3
Anglais	6	6	5	83,3%	83,3%	62,5%	8
Arabe	1	0	0	0,0%	0%	0%	1
Biotechnologies génie biologique	1	1	1	100%	100%	100%	1
Économie et gestion	4	4	3	75%	75%	60%	5
Éducation physique et sportive	7	7	6	85,7%	85,7%	100%	6
Espagnol	0	0	0	0%	0%	0%	1
Histoire-géographie	7	6	3	42,9%	50,0%	60%	5
Lettres	11	6	5	45,5%	83,3%	62,5%	8
Mathématiques	5	5	5	100%	100%	45,5%	11
Philosophie	2	2	1	50%	50%	50%	2
Sciences de la vie et de la Terre	6	6	2	33,3%	33,3%	40,0%	5
Sciences économiques et sociales	2	2	1	50%	50%	50%	2
Sciences physiques et chimiques	10	9	5	50%	55,6%	100%	5
STI sciences industrielles	12	10	7	58,3%	70%	87,5%	8
Total général	94	70	49	52%	70%	61%	80

4- Les académies, vice-rectorats ou service de l'éducation nationale d'origine des candidats

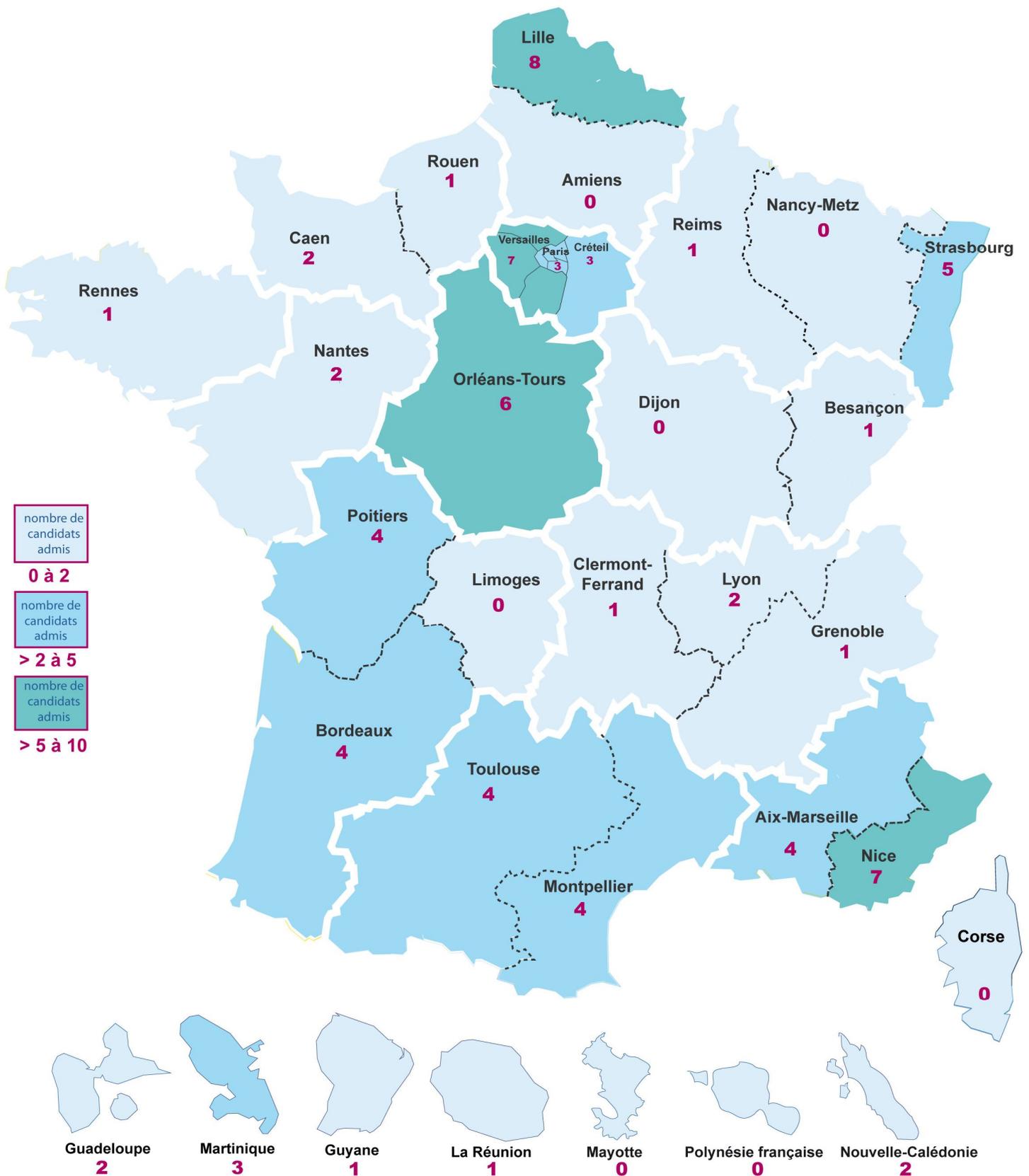
	Nombre de candidats			Part des candidats sur le total			Taux de réussite par académie*
	Inscrits	Admissibles	Admis	Pourcentage d'inscrits	Pourcentage d'admissibles	Pourcentage d'admis	
AIX-MARSEILLE	8	6	4	3,0%	4,3%	5%	50%
AMIENS	7	0	0	2,6%	0%	0%	0%
BESANCON	3	2	1	1,1%	1,4%	1,3%	33,3%
BORDEAUX	14	8	4	5,2%	5,8%	5%	28,6%
CAEN	7	3	2	2,6%	2,2%	2,5%	28,6%
CLERMONT-FERRAND	4	2	1	1,5%	1,4%	1,3%	25%
CORSE	3	2	0	1,1%	1,4%	0%	0%
CRETEIL	15	8	3	5,6%	5,8%	3,8%	20%
DIJON	4	1	0	1,5%	0,7%	0%	0%
GRENOBLE	9	4	1	3,3%	2,9%	1,3%	11,1%
GUADELOUPE	5	3	2	1,9%	2,2%	2,5%	40%
GUYANE	4	2	1	1,5%	1,4%	1,3%	25%
LA REUNION	3	1	1	1,1%	0,7%	1,3%	33,3%
LILLE	16	9	8	5,9%	6,5%	10%	50%
LIMOGES	4	1	0	1,5%	0,7%	0%	0%
LYON	13	3	2	4,8%	2,2%	2,5%	15,4%
MARTINIQUE	5	3	3	1,9%	2,2%	3,8%	60%
MAYOTTE	0	0	0	0%	0%	0%	0%
MONTPELLIER	9	7	4	3,3%	5,1%	5%	44,4%
NANCY-METZ	6	4	0	2,2%	2,9%	0%	0%
NANTES	16	9	2	5,9%	6,5%	2,5%	12,5%
NICE	9	8	7	3,3%	5,8%	8,8%	77,8%
NOUVELLE CALEDONIE	2	2	2	0,7%	1,4%	2,5%	100%
ORLEANS-TOURS	9	7	6	3,3%	5,1%	8%	66,7%
PARIS	10	5	3	3,7%	3,6%	3,8%	30%
POITIERS	8	4	4	3,0%	2,9%	5%	50%
POLYNESIE-FRANCAISE	0	0	0	0%	0%	0%	0%
REIMS	6	1	1	2,2%	0,7%	1%	16,7%
RENNES	9	2	1	3,3%	1,4%	1,3%	11,1%
ROUEN	5	2	1	1,9%	1,4%	1%	20%
ST-PIERRE ET MIQUELON	0	0	0	0%	0%	0%	0%
STRASBOURG	7	6	5	2,6%	4,3%	6%	71,4%
TOULOUSE	19	11	4	7,0%	8,0%	5,0%	21,1%
VERSAILLES	31	12	7	11,5%	8,7%	9%	22,6%
WALLIS ET FUTUNA	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Total général	270	138	80	100%	100%	100%	29,6%

*Taux de réussite par académie = nombres d'admis/nombre d'inscrits

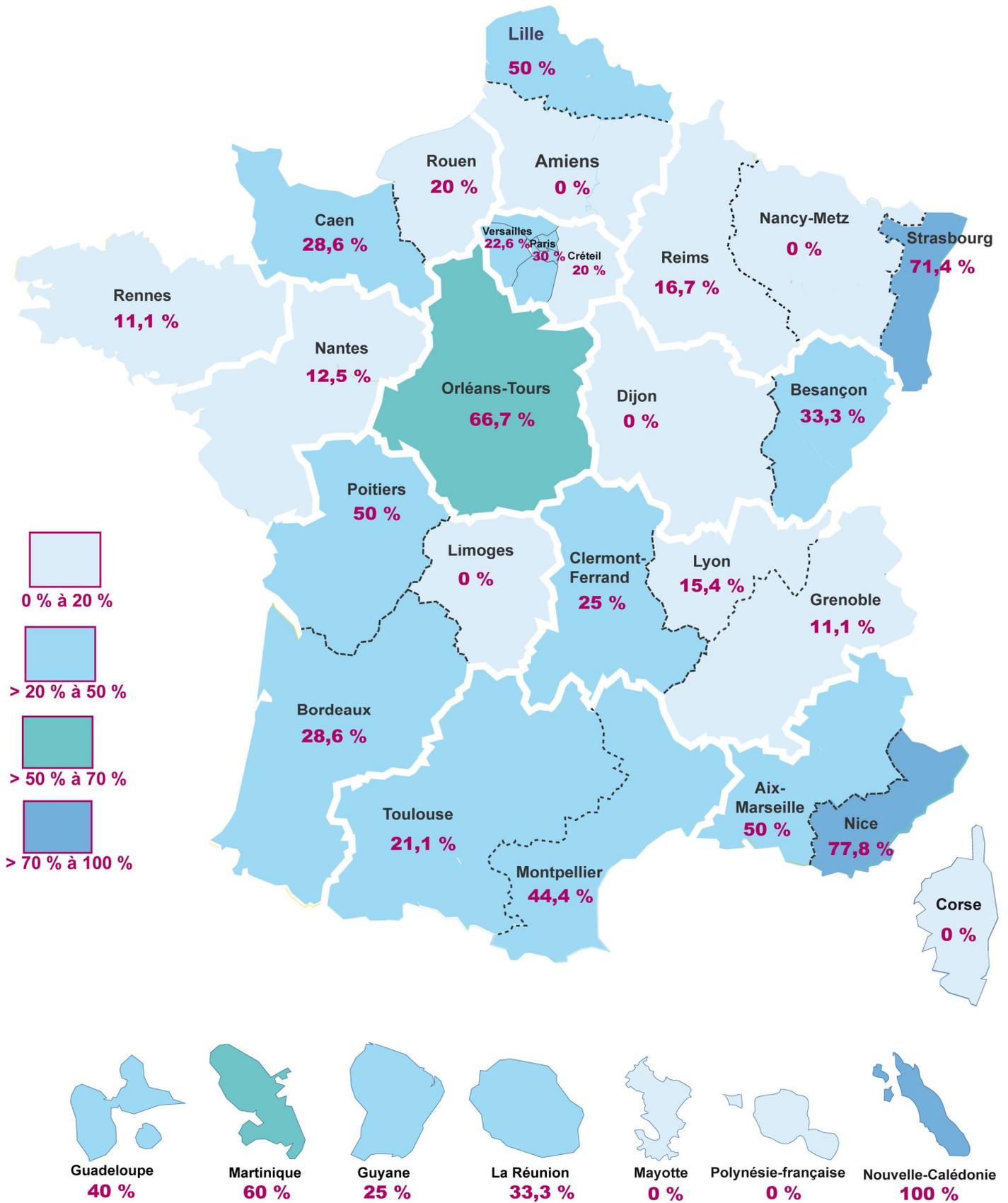
Répartition des candidats inscrits par académie ou vice-rectorat



Répartition des candidats admis par académie ou vice-rectorat



Taux de réussite par académie ou vice-rectorat

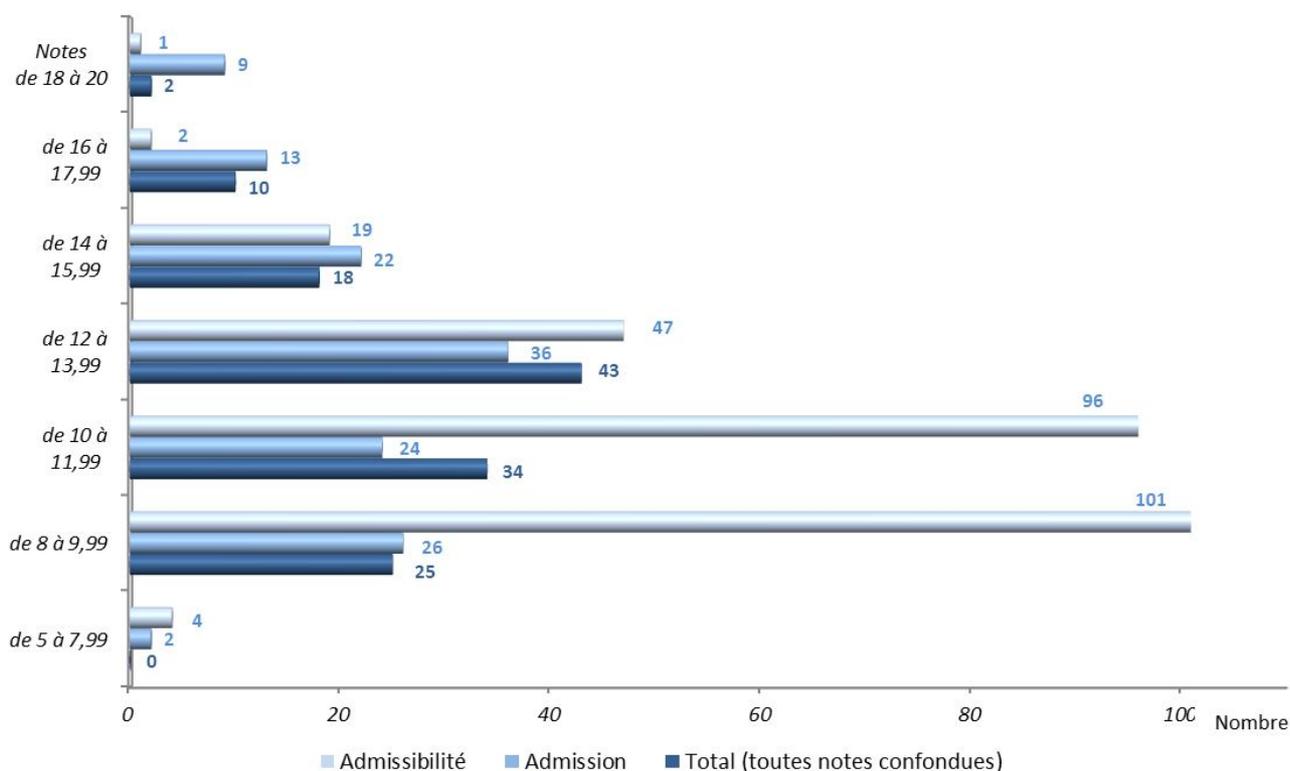


**Cumul sur 4 ans du nombre de candidats admissibles et admis
par académie ou vice-rectorat d'origine**

	2013		2014		2015		2016		cumul sur 4 ans	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
AIX-MARSEILLE	4	2	5	1	8	5	6	4	23	12
AMIENS	3	1	9	4	3	3	0	0	15	8
BESANCON	1	0	1	1	2	2	2	1	6	4
BORDEAUX	4	3	8	6	5	0	8	4	25	13
CAEN	4	2	1	0	3	2	3	2	11	6
CLERMONT-FERRAND	2	0	8	4	2	0	2	1	14	5
CORSE	1	0	0	0	0	0	2	0	3	0
CRETEIL	12	5	12	6	8	5	8	3	40	19
DIJON	3	2	2	0	4	2	1	0	10	4
GRENOBLE	7	5	4	4	3	2	4	1	18	12
GUADELOUPE	1	1	0	0	1	0	3	2	5	3
GUYANE	2	1	1	0	4	4	2	1	9	6
LA REUNION	2	0	0	0	6	3	1	1	9	4
LILLE	11	6	7	3	7	4	9	8	34	21
LIMOGES	1	1	2	1	4	2	1	0	8	4
LYON	5	2	4	3	8	4	3	2	20	11
MARTINIQUE	2	1	2	1	4	2	3	3	11	7
MAYOTTE	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
MONTPELLIER	7	4	5	2	8	3	7	4	27	13
NANCY-METZ	5	2	3	3	4	4	4	0	16	9
NANTES	5	2	10	6	3	3	9	2	27	13
NICE	8	4	8	5	6	3	8	7	30	19
NOUVELLE CALEDONIE	1	0	2	2	0	0	2	2	5	4
ORLEANS-TOURS	5	2	6	4	9	4	7	6	27	16
PARIS	6	5	4	4	4	2	5	3	19	14
POITIERS	5	2	4	0	5	2	4	4	18	8
POLYNÉSIE-FRANCAISE	0	0	1	1	1	1	0	0	2	2
REIMS	3	2	5	0	3	3	1	1	12	6
RENNES	4	1	4	2	5	1	2	1	15	5
ROUEN	1	0	6	4	7	3	2	1	16	8
STRASBOURG	7	4	4	3	4	2	6	5	21	14
TOULOUSE	2	2	2	1	3	2	11	4	18	9
VERSAILLES	11	8	14	7	13	7	12	7	50	29
Total	135	70	146	78	147	80	138	80	566	308

5- Les notes

Répartition des notes attribuées par le jury aux épreuves d'admissibilité et d'admission



Répartition des notes par spécialité

	Epreuve d'admissibilité			Epreuve d'admission		
	Minimale	Maximale	Moyenne	Minimale	Maximale	Moyenne
Administration et vie scolaire	8,00	13,00	9,67	8,00	17,00	12,34
Allemand	8,00	17,50	13,00	17,00	19,00	18,33
Anglais	8,00	13,00	10,38	7,00	16,00	11,41
Arabe	8,00	15,00	11,10	13,50	16,50	14,83
Biotechnologies génie biologique	10,00	14,50	12,25	*	*	*
Économie et gestion	8,00	15,00	10,70	10,00	15,00	12,00
Éducation physique sportive	8,00	14,00	11,44	8,00	19,00	13,83
Espagnol	7,50	10,50	9,33	*	*	*
Histoire-géographie	8,00	14,00	10,86	7,00	15,00	10,80
Lettres	7,00	15,00	9,78	8,00	20,00	12,27
Mathématiques	8,00	14,00	11,27	8,00	19,00	12,27
Philosophie	8,50	18,00	14,13	14,00	18,00	15,67
Sciences de la vie et de la Terre	8,00	14,00	10,29	9,00	16,00	12,22
Sciences économiques et sociales	10,00	10,50	10,25	8,00	15,00	12,50
Sciences physiques et chimiques	8,00	14,00	11,54	8,00	17,00	11,30
STI sciences industrielles	7,00	16,00	11,39	8,00	19,00	12,39

* Spécialités pour lesquelles les faibles effectifs de candidats ne permettent pas de communiquer les notes obtenues.

Annexe : liste nominative des membres du jury

Président

Monsieur François LOUVEAUX Inspecteur général de l'éducation nationale

Vice-présidente

Madame Isabelle MOUTOUSSAMY Inspectrice générale de l'éducation nationale

Membres du jury

Monsieur Thierry ARNOUX Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Monsieur Antoine BERRIVIN Magistrat - Premier conseiller de tribunal administratif

Monsieur Norbert BISCONS Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Madame Carole BLASZCZYK Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Annie BOUSQUET Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Monsieur Gilles BULABOIS Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Madame Anne BURBAN Inspectrice générale de l'éducation nationale

Madame Myriam CASSAGNE Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Nathalie CATELLANI Maître de conférences

Madame Hélène COMBEL Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Joëlle DÉAT Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Madame Valérie DEBUCHY Inspectrice générale de l'éducation nationale

Monsieur Philippe DEUBEL Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional

Monsieur Jean-Pascal DUMON Inspecteur général de l'éducation nationale

Monsieur Jonas ERIN Inspecteur général de l'éducation nationale

Madame Christine GARCIA Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Monsieur Frédéric GILARDOT Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale

Monsieur André GRELON Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences

Madame Brigitte GRUGEON Professeur des universités

Monsieur Michel HAGNERELLE Inspecteur général de l'éducation nationale

Madame Paula LA MARNE Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale

Monsieur Philippe LE GUILLOU Inspecteur général de l'éducation nationale

Monsieur Olivier LEFORT Directeur de service de formation continue

Monsieur Christian LOARER Inspecteur général de l'éducation nationale

Madame Annaïck LOISEL Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Madame Chantal MANES	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Monsieur Paul MATHIAS	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Marie-Ange MATTEÏ	Magistrate à la Cour des comptes
Madame Nicole MÉNAGER	Rectrice
Madame Christelle MESLÉ-GÉNIN	Directrice de réseau social professionnel pour l'orientation
Madame Marie-Laure MICOUD	Directrice interrégionale de la caisse des dépôts
Monsieur Reynald MONTAIGU	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Marc MONTOUSSÉ	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Françoise MOULIN CIVIL	Rectrice
Monsieur Pierre NARBONNE	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Michel NEYRENEUF	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Bertrand PAJOT	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Caroline PASCAL	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Madame Claudine PERETTI	Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
Monsieur Jean-Charles PINEIRO	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Michel RAGE	Inspecteur général de l'éducation nationale
Madame Francine RANDI	Inspectrice de l'enseignement agricole
Monsieur Paul RAUCY	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Régis RIGAUD	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Bruno STEMMER	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Madame Sophie TARDY	Inspectrice générale de l'éducation nationale
Monsieur Frédéric THOLLON	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Michel VIGNOLLES	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional
Monsieur Pierre VINARD	Inspecteur général de l'éducation nationale
Monsieur Didier VIN-DATICHE	Inspecteur général de l'éducation nationale